

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SWISSE:	26.—	13.20	6.70	2.40
ETRANGER:	45.—	23.—	13.—	4.50

Les échéances régulières d'abonnement sont les suivantes: 11 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre. Les changements d'adresse sont gratuits.

211^{me} année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHEQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

19 1/2 c. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 13 c., min. 10 mm. - Avis tardifs 44, 55 et 60 c. - Réclames 75 c., locales 44 c. (de nuit 55 c.), Mortuaires 28 c., oceanx 20.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale: Annonces Suisses S. A., agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

Au cours de la deuxième séance de la session ordinaire d'automne du législatif neuchâtelois

Le Grand Conseil a poursuivi mardi matin l'examen du budget de l'Etat pour 1950

Un débat sur l'Office cantonal des mineurs - Réalisations et projets du département des travaux publics - Recours en grâce et naturalisations

La session a continué hier et la séance a été ouverte à 8 h. 30 déjà par M. Charles Kenel.

M. Fritz Humbert-Droz (soc.) obtient (par 61 voix) l'urgence pour la motion qu'il a déposée à propos de la taxe sur les spectacles.

Multiplication des demandes en grâce

Comme on l'a déjà remarqué à la Cour de cassation pénale, les condamnés prennent de plus en plus l'habitude de ne pas vouloir se soumettre aux peines prononcées par les tribunaux. Quand leurs recours en cassation échouent, il leur reste la demande en grâce. Mais rares sont les cas vraiment intéressants. Aussi sur 21 demandes, le Conseil d'Etat a-t-il proposé dans 12 cas le rejet du recours. Sur rapport de la commission des pétitions, présenté par M. François Jeanneret (soc.), les députés en arrivent aux mêmes conclusions. La plupart concernent des condamnations pour non-paiement de taxes militaires. On refuse de même une mesure de clémence exceptionnelle en faveur de Willy Fohmann, escroc condamné à 20 mois, à qui Witzmann peut assurer le régime et les quelques ménagements que lui prescrit la faculté, de Louis-W. Huguenin, l'ex-administrateur de Boveresse, condamné à 18 mois de réclusion, de Paul-Anton Meisler et de Tell Jeanneret, tous deux

condamnés à 3 ans de réclusion pour avortement professionnel.

En revanche, le Grand Conseil se penche avec un peu plus de sollicitude sur quelques cas: à Robert Mauron, condamné à 1 an de réclusion pour attentat à la pudeur d'un enfant, il accorde sa grâce conditionnelle avec délai d'épreuve pendant deux ans. Le condamné avait entretenu des relations avec une jeune fille de moins de 16 ans qui l'avait du reste provoqué et qui n'était, de son côté, pas irréprochable. Le tribunal du Locle lui-même, obligé d'appliquer la peine minimum, avait souhaité d'embellir que l'autorité législative adoucesse les rigueurs de la loi dans un cas où la sévérité est disproportionnée avec la gravité de la faute commise. Le procureur est d'accord. Outre la grâce conditionnelle, le Grand Conseil accorde à Mauron la remise de la peine accessoire de la privation des droits civiques.

Après une assez longue discussion de principe, on accorde la grâce conditionnelle à R.-L. Duding, du Locle, pour les 10 jours d'arrêts et l'interdiction de fréquenter les auberges à laquelle il a été condamné pour non-paiement de sa taxe militaire. C'est sa première peine. Pour la même raison, remise d'une peine identique frappant Werner Schiess de la Chaux-de-Fonds. Condamné à 3 jours d'arrêts pour infraction parce qu'il ne comprend pas le français et qu'il a mal interprété les

indications du président. Il croyait qu'ayant désintéressé le plaignant l'affaire était liquidée et il n'avait pas sollicité un retrait de plainte qu'il aurait probablement obtenu.

En raison de sa très mauvaise situation pécuniaire, Fritz-César Marchand, de Neuchâtel, obtient une réduction de moitié pour une peine de 8 jours d'emprisonnement à laquelle il a été condamné pour violation d'une obligation d'entretien.

La femme de l'avorteur Tell Jeanneret obtient, à cause de ses charges de famille, une remise d'une demi-année sur la peine de 3 ans de réclusion qu'elle est en train de purger au pénitencier de Rolle.

Enfin, on est d'accord de renoncer à l'application de la peine complémentaire de la privation des droits civiques prononcée contre Fritz Müller en même temps qu'une condamnation à un an de réclusion pour vols et abus de confiance. Comme Müller est instituteur et qu'il vient d'être libéré conditionnellement il affirme que ses droits civiques lui seront nécessaires. Mais on attendra pour cela le 30 juin 1951, date à laquelle finira le délai d'épreuve auquel Müller est maintenant soumis.

L'examen des dépenses du budget

Les députés, qui en étaient restés lundi soir au chapitre des dépenses du département de l'intérieur, reprennent la discussion au point où ils l'avaient laissée.

Aide à la lutte contre la tuberculose

M. Maurice Ponnaz (p.p.n.), parlant de l'aide de l'Etat à la lutte contre la tuberculose, rappelle que le Sanatorium neuchâtelois et les ligues de district doivent être placés aux premiers rangs lors de la répartition, dont il souhaite connaître le détail.

M. Boillot (rad.) craint que le système de répartition envisagé par le département de l'intérieur ne porte préjudice à la Ligue contre la tuberculose de la Chaux-de-Fonds. Jusqu'à maintenant, on allouait des sommes proportionnelles au nombre d'habitants; qu'on en reste au «statu quo».

M. Paul Meyer (p.p.n.) lui aussi voudrait qu'on en reste à l'ancien système de répartition des subventions cantonales. Il examine les répercussions du barème envisagé par le chef du département de l'intérieur sur la situation des ligues de chaque district. La base de répartition a été jusqu'ici un «pro rata» du chiffre de la population

Nos reportages militaires

(DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL)

La seconde journée des manœuvres du 1^{er} corps d'armée

Du matin au soir, «Bleu» et «Rouge» se sont livrés des combats pour gagner la bataille des lignes d'eau: Aar et Sarine

Nous avions laissé, samedi soir, les troupes en présence Bleu et Rouge se hâter, de part et d'autre de l'Aar et de la Sarine, pour prendre le contact recherché. Les éléments avancés de la Brigade Heuer avaient réussi, on s'en souvient, à s'emparer de deux ponts, celui de Niederried et celui de Gümme-men. A la nuit tombante, les parachutistes rouges qui s'étaient emparés du dernier pont se voyaient renforcés par le bataillon motocycliste 31 du major Nicollin, cependant que l'avant-garde du rgt cycl. 4 du colonel Sutter parvenait au pont de Niederried que tenaient donc des parachutistes supposés. En ce premier soir de manœuvres, l'envahisseur avait ainsi réalisé un premier succès dans son objectif qui est Berne. Il disposait de deux têtes de pont désormais consolidées sur leurs arrières, et cela allait lui permettre, le lendemain, de lancer l'offensive de ses blindés de l'autre côté des rivières.

Qu'allait faire Bleu dans ces conditions? A marche forcée (et cela n'est pas une image, car la vaillante infanterie des régiments 14 et 15 de la 3^{me} division couvrait à pied jusqu'à 40 km.), la défense poussa en direction du «front». Le régiment 14 du colonel Hirt se massait dans la région du Friesenberg. Au cours de la nuit de lundi à mardi, un de ses bataillons, le bat-

M. Gaston Schelling (soc.) montre que l'hôpital de la Chaux-de-Fonds constitue une lourde charge pour la ville du Haut.

M. William Bégulin (soc.) se joint aux demandes de MM. Boillot et Meyer pour qu'on en reste au système de répartition en vigueur jusqu'ici dans notre canton, pour la répartition aux ligues de district de la manne cantonale.

M. Brandt parle de la vieillesse...

M. Camille Brandt, chef du département de l'intérieur, refait à l'intention surtout de M. André Petitjeurre, qui a formulé lundi quelques critiques aimables), un exposé sur l'effort du canton de Neuchâtel dans le cadre de l'A.V.S. Il y a en effet neuf circulaires adressées aux communes. Mais toutes les instructions formulées sont utiles. Il y a eu des décisions nouvelles, pour lesquelles il a fallu renseigner les communes. On a voulu examiner le plus minutieusement possible le cas de chaque vieillard. Ce n'est pas pour son plaisir, ni surtout pour «faire de la paperasse», que M. Brandt examine personnellement les 1538 dossiers!

La fondation «Pour la vieillesse» vient en aide à des invalides de moins de 65 ans et aux étrangers âgés. Mais s'il y a collaboration entre l'œuvre privée et l'Etat, on ne peut pas dire que «Pour la vieillesse» soit devenu un organe officiel.

...de la tuberculose

Aux griefs adressés à la répartition aux ligues de district de l'aide cantonale pour la lutte contre la tuberculose, M. Brandt répond en notant que certaines ligues (celle de la Chaux-de-Fonds) ont capitalisé plus que d'autres (celle de Neuchâtel) qui se sont dépensées avec une vigueur et une énergie admirables. Le critère du chiffre de population ne permettait plus une répartition équitable.

La sollicitude de l'Etat doit aller à ceux qui agissent le plus.

Le nouveau système envisagé, auquel on vient de faire allusion, tient compte pour une bonne part du «chiffre d'affaires» de chacune des ligues.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

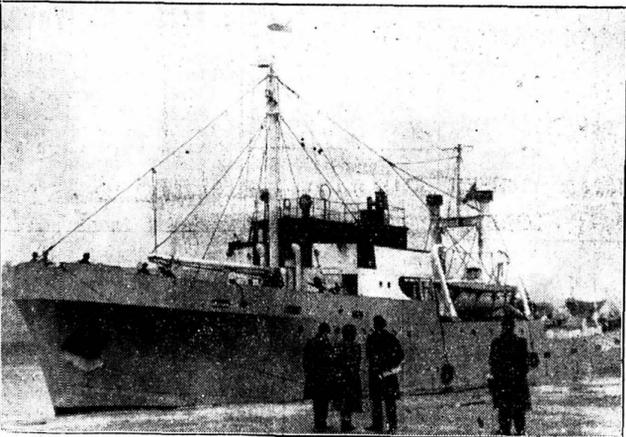
M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

M. Brandt estime que M. Meyer, en relevant la part d'impôt payée par les contribuables de la Chaux-de-Fonds, a manqué du sens le plus élémentaire de la solidarité qui est à la base de la perception de la contribution aux charges sociales.

DÉPART POUR LE PÔLE NORD



Une expédition internationale, financée par l'Institut polaire norvégien, la Grande-Bretagne et la Suède, s'apprete à partir pour l'antarctique à bord du bateau «Norsel» que l'on voit ici sur notre photographie.

SANS IMPORTANCE

Savoir parler aux femmes

Comme nous parlions maris, l'autre soir entre amis, une jeune femme soupira:

— Le mien serait parfait s'il savait me parler. Il ne me dit jamais de gentilles choses...

— Le mien non plus! s'exclamèrent ses quatre compagnes d'une seule voix pitoyable et déçue.

Alors un mari demanda en quoi consistaient ces choses gentilles. Cinq explications-suggestions lui furent données avec autant de passion que de confusion. Aucune ne le satisfit. Et nos cinq maris de trancher:

— Voilà bien les femmes! Les nôtres ont tout ce qu'elles veulent et elles ne sont pas encore contentes...

Tous les Suisses disent cela. Et toutes leurs femmes se plaignent. Pour les Suisses allemandes, les «Welches» parlent très bien aux femmes. Pour les Suisses françaises, rien n'est plus agréable à ouïr qu'un étranger.

Il est de fait que votre mari, que le mien ne savent pas dire ces «choses gentilles» que nous serions si avides d'entendre. Ce sont, certes, de braves hommes qui nous rendent très heureuses. Mais... mais ils ne savent pas nous parler. Un homme qui avait beaucoup lu affirmait que le vocabulaire amoureux avait été épuisé par les poètes et qu'il ne trouvait plus rien d'original à dire,

lui, à sa femme. Diable, nous ne sommes pas des Mary Godwin, ni des Frederike Brion, ni des Georges Sand, ni des Elsa... Le vocabulaire des poètes qui les ont immortalisées ne saurait donc nous convenir, même enrichi. Et puis, s'il faut encore dire à nos maris quel langage ils doivent nous tenir...

Distinguons les gentilles choses sincères de celles qui ne le sont pas. Un mari qui dirait à sa femme: Mais oui, mon petit chou, tiens, mon lapin mignon, voilà, ma petite fraise des bois, j'écoute, mon colibri chéri, pourquoi, ma douce colombe, bonjour, ma cocotte adorée, et qui, ce disant, penserait au dossier «Muller», ne dirait pas des choses gentilles sincères, ni même des choses gentilles tout court.

Vos maris et mon mari ont peut-être moins d'aisance que les maris français, moins de tendresse que les maris nordiques, moins de camaraderie que les maris américains, moins de séduction que les maris slaves, moins de «Süßlichkeit» que les maris allemands, moins de prévenance que les maris anglais, moins d'éloquence que les maris italiens, moins de galanterie que tous les maris d'autrefois. Car les «choses gentilles» proviennent de toutes ces qualités. Elles ne tiennent pas dans une définition, car elles varient de vous à moi, et encore suivant les circonstances, l'humeur et le moment.

Si vous avez confectionné d'exquis pralinés pour le dessert et que votre mari marmonne: «Ils ne sont pas mauvais», ce n'est pas une gentille chose. S'il sort le soir pour travailler, vous lui préparez son lit, son pyjama, ses pantoufles, un verre d'eau fraîche, du chocolat et des fruits. Il vous dit: «Tu es bien brave», sans vous regarder, ce n'est pas non plus une gentille chose. Si vous mettez vos enfants au lit en vitesse, qu'il n'y a aucune interruption entre leur coucher et votre souper, que vous vous faites une beauté assez réussie pendant une demi-heure pour aller au théâtre avec lui et qu'il ne remarque rien, ce n'est encore pas une gentille chose. Vous travaillez du matin au soir à ces besognes ingrates qu'implique tout ménage sans jamais vous plaindre et toujours en souriant. Votre mari vous en sait peut-être gré, mais il ne le dit pas. Cela n'est pas gentil du tout.

Le contraire de tous ces exemples, eh bien, c'est «ça», Messieurs! MARINETTE.

Pour faire aboutir des revendications de salaires

La grève générale sera effective vendredi dans toute la France

Les organisations syndicales ont apporté leur appui à la décision de la C.G.T. - Force ouvrière de faire cesser le travail dans tous les secteurs pendant vingt-quatre heures

Notre correspondant de Paris nous téléphone:

De nombreuses organisations syndicales appuieront la grève générale de vingt-quatre heures prévue pour vendredi 25 novembre, décrétée par la C.G.T. - Force ouvrière. Les communistes sont d'accord et chez les chrétiens-sociaux, la majorité des fédérations régionales ont donné leur adhésion à l'ordre de grève.

De très sévères perturbations seront apportées à la vie quotidienne. Pas de trains, pas de courrier, pas de téléphones interurbains, pas de télégrammes, sauf cas d'extrême urgence, pas de journaux, pas de métro, pas d'écoles, pas de ramassage d'ordures et un service réduit pour les hôpitaux.

Voilà pour les services publics.

Dans le secteur privé, le bâtiment désertera les chantiers, les boulangers ne cuiront pas le pain, l'industrie métallurgique mettra ses feux en veilleuse et presque tous les cafés et restaurants n'ouvriront pas leurs portes, tandis que théâtres et cinémas afficheront «relâche». Le gaz cessera sa pression et l'on prévoit

des coupures supplémentaires d'électricité.

Quant aux non-grévistes, ils s'arrangeront comme ils pourront et se rendront à pied au lieu de leur travail, s'ils en ont toutefois la possibilité.

Tel est le tableau provisoire de cette journée de vendredi qui témoigne de l'impuissance gouvernementale en face d'un mouvement organisé, préparé et mis au point, non pas par des communistes — ce qui serait normal puisqu'ils sont dans l'opposition — mais par une fédération ouvrière qui se réclame de l'idéal socialiste, lequel est plus que largement représenté au gouvernement.

Des sanctions ont été prévues par le gouvernement pour les grévistes appartenant à la fonction publique. On les a prévenus solennellement que les heures de grève ne seraient pas payées.

Cette menace ne peut être prise vraiment au sérieux, l'expérience étant là pour enseigner que des pénalités de ce genre sont toujours levées... dans un but d'apaisement, bien entendu! M.-G. G.

Le shah de Perse à Washington



Le shah de Perse a rendu visite au président Truman, à Washington. Le voici, avec le chef d'Etat américain, dans la voiture qui le conduit à la Maison-Blanche. Inutile d'ajouter que cette visite a une signification politique évidente!

LIRE AUJOURD'HUI

EN QUATRIÈME PAGE:

nos articles et nos documents

d'actualité

Comment se présente la situation politique dans l'Etat d'Israël

par André Schenk

Encore un échec des populistes à Bâle

par D.

Rédaction : 6, rue du Concert
Réception de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Le samedi jusqu'à 12 h.
Service de nuit de 21 h. à 3 h. du matin
La rédaction ne répond pas des manuscrits soumis et ne se charge pas de les renvoyer.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Téléphone 5 12 26 - Chèques postaux IV 178

Administration : 1, Temple-Neuf
Bureaux ouverts au public : 8 h. à 12 h. et 13 h. 45 à 17 h. 30
Le samedi jusqu'à 13 h.
Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces 9 h. 30) ; le samedi jusqu'à 9 h. pour le numéro du lundi

Les avis mortuaires et avis tardifs peuvent être remis jusqu'à 2 heures du matin. Sommette de nuit : 6, rue du Concert

IMMEUBLES

A vendre, dans le haut de la ville, une petite maison familiale de quatre pièces, avec bain, chauffage central. Prix : 47.000 fr.

A LOUER

A louer un petit logement de deux chambres et cuisine. Convientrait pour une personne. Adresser offres écrites à E. O. 51 au bureau de la Feuille d'avis.

logement

On louerai petit logement meublé de deux chambres et cuisine, à Peseux est, et on offre accueil à personnes âgées dans maison tranquille à la Côte Proximité du tram et de la gare. Offres sous A. A. poste restante, Corcelles (Neuchâtel).

CHAMBRES

Belle chambre. Prix modéré, pour monsieur. Demander l'adresse du No 49 au bureau de la Feuille d'avis.

A LOUER

Jolie chambre non meublée, au soleil et belle vue sur le lac, à personnes sérieuses. Chemin des Troncs No 1, sur Serrières.

Baux à louer

Chambre à monsieur sérieux, soleil, vue. Côte No 32a. 1er. Tél. 5 41 80

au bureau du journal

Nous cherchons, à Neuchâtel ou environs, pour le directeur de notre agence : un appartement de trois, éventuellement de quatre chambres, avec ou sans confort. - Faire offres avec date d'entrée et prix sous chiffres AS 1950 J aux Annonces Suisses S. A. BIENNE.

OFFRES D'EMPLOIS

Fort voyageur

est cherché pour clientèle particulière, Fribourg-ville, nord du canton de Fribourg et Seeland, produits de forte consommation. Belles possibilités de gain, Association suisse des Invalides, R. Weber, 3, Faucille, Genève.

Nous cherchons pour entrée à convenir

bon polisseur de couverts et d'orfèvrerie

en métal blanc. Polissage avant argenture. Place stable. Caisse de retraite. Etranger exclu. Prière de faire offres avec indication d'âge, d'état civil, prétentions et date d'entrée possible à l'Orfèvrerie Christoffle S.A., Peseux-Neuchâtel.

FEUILLETON

de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

La VÉNUS D'IVOIRE

roman d'amour et d'aventures

par JEAN DE KERLEQC 28

A la suite d'une rixe dans une taverne dont la clientèle était moins que recommandable, la police fut alertée au téléphone par le propriétaire de l'établissement.

Aléria, insistant, on lui remit la feuille du jour sans commentaires. La jeune fille ne put réprimer un froncement de sourcils.

PENSIONS

Belles chambres, bonne pension pour jeunes gens. Prix modéré. Demander l'adresse du No 37 au bureau de la Feuille d'avis.

PENSION

cherche encore quelques pensionnaires pour la table. On s'occupe éventuellement de trouver des chambres. - S'adresser : Grand-rue 3. Mme Gaill.

chambre

A louer à dame âgée chambre au soleil, chauffage central, meublée ou non, avec bonne pension bourgeoise dans famille. Téléphone 6 16 28.

DEM. A LOUER

On cherche jolie chambre meublée chauffée, de préférence indépendante, avec petite part à la cuisine, si possible au centre, pour dame ayant place stable. - Tél. 5 10 79.

chambre

éventuellement indépendante, pour le 15 décembre. Adresser offres écrites à R. S. 53 au bureau de la Feuille d'avis.

LOCAL

pour magasin-bonneterie, à Neuchâtel ou Yverdon. Adresser offres écrites à G. K. 56 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille

On demande JEUNE FILLE sérieuse pour le service de table et du restaurant, de préférence débutante. Ecrire sous chiffres P 6384 N à Publicitas, Neuchâtel.

sommelière

connaisant le service de table, pour tout de suite. Adresser offres écrites à R. A. 45 au bureau de la Feuille d'avis.

travail à domicile

de l'importe quel genre. Travail consciencieux garanti. - Adresser offres écrites à L. L. 23 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune

connaisant le service, cherche place dans restaurant de la ville pour début décembre. Adresser offres à V. Hurni, Vallamand (Vully).

MAGASINIER

ayant suivi un cours de décorateur-étalagiste cherche emploi stable. Adresser offres écrites à C. Z. 25 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE PERSONNE

cherche engagement pour la matinée dans un ménage (sait cuisiner). Accepterait aussi heures de ménage. Adresser offres écrites à T. B. 46 au bureau de la Feuille d'avis.

TECHNICUM NEUCHATELOIS

Division de la Chaux-de-Fonds

Ensuite de décès, un poste de maîtresse de couture à l'école de travaux féminins (coupe et confection pour dames et enfants) est mis au concours.

Entrée en fonctions : début janvier 1950 ou à convenir. Les demandes de renseignements et les offres de services sont à adresser, jusqu'au 12 décembre 1949, à M. le Dr Henri Perret, directeur général, qui remettra le cahier des charges aux intéressées. LA COMMISSION.

EMPLOYÉE DE BUREAU

On demande pour entrée immédiate ou à convenir distinguée et expérimentée, capable de travailler seule (comptabilité et connaissances de l'allemand exigées). Offres écrites à Domaine André Coste, AUVERTIER

Voyageurs

visitant la clientèle particulière pourraient s'adjoindre collection intéressante et draperies : chemises et peignés. Offres écrites sous N. P. 47 au bureau de la Feuille d'avis.

Représentants

ayant la carte rose, qui désirent s'adjoindre articles intéressants, les automobilistes, sont priés d'écrire à Agence GEFAXIF pour le canton de Neuchâtel. Case postale 98, Neuchâtel-gare.

Aide-infirmière

(femme de chambre) est demandée pour le 1er décembre par établissement hospitalier des environs de Lausanne. Offres avec indication des références et prétentions sous chiffres OFA 7770 L, à Orell Füssli-Annonces, Lausanne.

COQS

à domicile. Adresser offres écrites à T. A. 26 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune famille cherche

travail à domicile de l'importe quel genre. Travail consciencieux garanti. - Adresser offres écrites à L. L. 23 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune

connaisant le service, cherche place dans restaurant de la ville pour début décembre. Adresser offres à V. Hurni, Vallamand (Vully).

MAGASINIER

ayant suivi un cours de décorateur-étalagiste cherche emploi stable. Adresser offres écrites à C. Z. 25 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE PERSONNE

cherche engagement pour la matinée dans un ménage (sait cuisiner). Accepterait aussi heures de ménage. Adresser offres écrites à T. B. 46 au bureau de la Feuille d'avis.

agent dépositaire

pour la vente de ses produits. Prière d'adresser les offres à M. G. Sarbach-Wyssen, Adelboden.

vendeur

pour la saison d'hiver. - Faire offres sous chiffres P 6399 N à Publicitas, Neuchâtel.

juriste

pour travaux occasionnels. Adresser offres écrites à P. M. 50 au bureau de la Feuille d'avis.

d'aide-dame de buffet

Faire offres avec copies de certificats et photographie au buffet de la gare, la Chaux-de-Fonds.

Je cherche pour mon fils

de 15 ans, quittant l'école au printemps 1950, une PLACE dans le canton de Neuchâtel, afin d'apprendre la langue française. Si possible en qualité d'aide-postier. Je payerais éventuellement une petite somme, contre bonne pension et vie de famille assurées. Faire offres à Arthur Ry-Beutler, Schmelzstrasse 127, Granges (Soieure).

travail à domicile

de l'importe quel genre. Travail consciencieux garanti. - Adresser offres écrites à L. L. 23 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune

connaisant le service, cherche place dans restaurant de la ville pour début décembre. Adresser offres à V. Hurni, Vallamand (Vully).

MAGASINIER

ayant suivi un cours de décorateur-étalagiste cherche emploi stable. Adresser offres écrites à C. Z. 25 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE PERSONNE

cherche engagement pour la matinée dans un ménage (sait cuisiner). Accepterait aussi heures de ménage. Adresser offres écrites à T. B. 46 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE

Une exclusivité potager à bois deux trous, marque « Le Réve », état de neuf, ainsi que souliers avec patins vissés pour dame No 38. Téléphone 5 33 03.

COUVERTS de Table argentés

Première qualité «Christoffle» «Berndorf» «Wellers» «Wilkens» «W.M.F.» «Gense» «Hans» «Oka», etc. depuis Fr. 55.- la douzaine JEZLER TOUS MODELES NEUCHÂTEL Place du Temple

H. VUILLE

Un petit acompte suffit pour réserver le cadeau de vos rêves.

Je cherche pour mon fils

de 15 ans, quittant l'école au printemps 1950, une PLACE dans le canton de Neuchâtel, afin d'apprendre la langue française. Si possible en qualité d'aide-postier. Je payerais éventuellement une petite somme, contre bonne pension et vie de famille assurées. Faire offres à Arthur Ry-Beutler, Schmelzstrasse 127, Granges (Soieure).

travail à domicile

de l'importe quel genre. Travail consciencieux garanti. - Adresser offres écrites à L. L. 23 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune

connaisant le service, cherche place dans restaurant de la ville pour début décembre. Adresser offres à V. Hurni, Vallamand (Vully).

MAGASINIER

ayant suivi un cours de décorateur-étalagiste cherche emploi stable. Adresser offres écrites à C. Z. 25 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE PERSONNE

cherche engagement pour la matinée dans un ménage (sait cuisiner). Accepterait aussi heures de ménage. Adresser offres écrites à T. B. 46 au bureau de la Feuille d'avis.

travail à domicile

de l'importe quel genre. Travail consciencieux garanti. - Adresser offres écrites à L. L. 23 au bureau de la Feuille d'avis.

Clive BROOK Judy CAMPBELL dans CONVOY
Sur mer et dans l'air, les patrouilles acharnées avec un peu d'humour et une action éfrénée, vous feront vivre une bataille navale d'une intensité dramatique jamais égalée

Chez LUTZ Croix-du-Marché (Bag rue du Château) tout ce qui concerne la MUSIQUE

STUDIO Aujourd'hui en matinée, à 15 heures Un film policier exceptionnel Il pleut toujours le dimanche

Parlé français En soirée, à 20 h. 30 ANNA KARÉNINE Parlé français

A vendre « Loulou de Poméranie » âgé de 4 mois. Tél. 5 33 03

APPRENTISSAGES Menuisier Famille venant habiter Neuchâtel cherche pour leur fils entreprise pour continuer et terminer apprentissage (contrat). - Adresser offres écrites à A. L. 38 au bureau de la Feuille d'avis.

JOUETS A vendre moderne. S'adresser rue Louis-Favre 28, 1er, le soir.

A VENDRE machine à coudre « Singer », à pied, une table de radio, un beau service à thé complet, un service à café. Adresser offres écrites à P. C. 43 au bureau de la Feuille d'avis.

Beau choix de cartes de visite S'adresser au bureau du journal

A vendre : étagère, hauteur 2 m. 02, largeur 1 m. 60, profondeur 50 cm., quatre tiroirs. Prix intéressant. S'adresser : faubourg du Lac 19, Téléphone 5 48 16.

Un pain délicieux SCHULZ, boulanger CHAVANNES 16

Tables roulantes avec ou sans trottets chez Meubles G. Meyer

A vendre « Vauxhall » 1947 10 CV, 6 cylindres, peu roulé, parfait état, pneus neufs. Tél. 5 24 35.

FORGE Adresser offres écrites à P. M. 57 au bureau de la Feuille d'avis.

GELÉE KALODERMA pour les soins de vos mains Tubes frs. 1.45 et 2.35 - impôts

Eh bien ! qu'en penses-tu ? interrogea enfin le père. - Rien. - Comment rien ?... Il me semble pourtant qu'il y a là, pour nous, matière à réflexions.

les initiés ne fussent guère emparassés de le reconnaître. - Du chantage ! - Possible. Néanmoins, un proverbe célèbre assure qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

Mon ami, dit le comte Arnaldo, avant même qu'Albani ait pu s'informer de la santé des dames, mon ami, voulez-vous passer dans mon cabinet.

Je ne comprends pas davantage. - Puis, tout à coup, il rectifia. - Je commence à saisir ! - Quoi ? - Un fait jusqu'à présent assez obscur... Il y a environ trois semaines, en rentrant chez moi, j'éprouvai une certaine difficulté à ouvrir ma porte... comme si la serrure avait été crochétée... Je dus même aller chercher un serrurier... Cet homme en témoigna.

Je ne comprends pas davantage. - Puis, tout à coup, il rectifia. - Je commence à saisir ! - Quoi ? - Un fait jusqu'à présent assez obscur... Il y a environ trois semaines, en rentrant chez moi, j'éprouvai une certaine difficulté à ouvrir ma porte... comme si la serrure avait été crochétée... Je dus même aller chercher un serrurier... Cet homme en témoigna.

Je ne comprends pas davantage. - Puis, tout à coup, il rectifia. - Je commence à saisir ! - Quoi ? - Un fait jusqu'à présent assez obscur... Il y a environ trois semaines, en rentrant chez moi, j'éprouvai une certaine difficulté à ouvrir ma porte... comme si la serrure avait été crochétée... Je dus même aller chercher un serrurier... Cet homme en témoigna.

(A suivre)



ROBE pratique et habillée

en jersey pure laine, col nouveau, garnie de nœuds et motif de nervures, se fait en noir, marine, turquoise ou bleu, tailles 38 à 46 . . . **4950**

La *Nouveauté* sa
AU LOUVRE
NEUCHÂTEL

Mont-d'or de la Vallée de Joux

Qualité extra
Fr. 4.70 le kilo par boîte de 600 gr. à 2 kg.
Prix de gros pour revendeurs
Expédition au dehors

R. - A. STOTZER Rue du Trésor

Splendides poupées

dans tous les genres et grandeurs. Toujours les plus grand choix et les plus bas prix chez



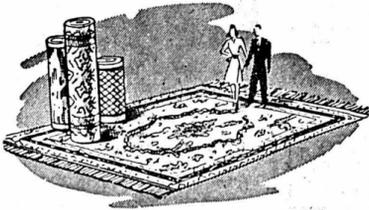
Pas de bonne choucroute

sans un saucisson pur porc de
« L'Armailli »
HOPITAL 10

On y va

chez LOUP, Aux Occasions, place du Marché 13.

TAPIS



Axminster, qualité superbe, dessins persans aussi lourd qu'un tapis d'Orient

150 X 90	Saxonia	Fr. 54.-
200 X 125	>	Fr. 105.-
300 X 200	>	Fr. 250.-

150 X 90	Smyrna	Fr. 60.-
200 X 125	>	Fr. 115.-
300 X 200	>	Fr. 275.-
350 X 250	>	Fr. 390.-
400 X 300	>	Fr. 550.-

Poil de vache, qualité supérieure

235 X 165	Fr. 83.50
300 X 200	Fr. 129.-
350 X 250	Fr. 190.-
400 X 300	Fr. 260.-

Passages coco

No 2204	67 cm.	Fr. 7.70
	83 cm.	Fr. 9.25
No 2201	70 cm.	Fr. 9.45
	90 cm.	Fr. 11.40
No 2203	70 cm.	Fr. 10.40
	90 cm.	Fr. 12.50
	110 cm.	Fr. 15.30
	120 cm.	Fr. 16.15
	150 cm.	Fr. 20.80

etc., etc.

Grand choix en passages pour escaliers Tournay et Axminster

Tapis d'Orient en tous genres

E. GANS-RUEDIN

Bassin 10 NEUCHÂTEL



C'EST MERVEILLEUX

avec quelle facilité on peut tout coudre grâce au dispositif zigzag de la BERNINA.

Demandez le prospectus
Facilités de paiements



Wettstein

GRAND'RUE 5 SEYON 16
NEUCHÂTEL Tél. 53424
Représentant officiel de
BERNINA
pour le canton de Neuchâtel

Le Japon

entier, entre en lice.

Thon blanc

entier, à l'huile d'olive,

du Japon

Fr. 1.60 la boîte

de 142 gr.

Fr. 3.40 la boîte

de 370 gr.

pois nets.

Zimmermann S.A.

Nouveau et unique pour Neuchâtel

Le trolleybus

électriques et le tram en miniature

naturellement chez



Bouillotes en caoutchouc

Wenger

DROGUERIE HERBORISTERIE

Joyon 11, NEUCHÂTEL - St-Rue 9

A vendre

manteau de fourrure

brun foncé, état de neuf, pour 330 fr. Téléphonez au 5 45 60.

Maison fondée en 1852

OPTIQUE PHOTO CINÉ

MARTIN LUTHER
maître opticien

Neuchâtel
Place Purry 7

flourissez vos amis dans le monde entier

Il est si simple de faire transmettre à vos amis et connaissances des fleurs. Vous choisissez dans le magasin le plus proche muni du signe « FLEUROP » les fleurs qui doivent accompagner votre communication . . . et au moment voulu le destinataire recevra à un point quelconque du monde votre message fleur.

A tout occasion, saluez vos amis avec des fleurs par :

FLEUROP

Pour Votre Jardin

Mes plants de qualité

Framboisiers : « Surpasse Merveille des 4 saisons », belle et productive : 25 pièces Fr. 10.50; 100 pièces Fr. 40.- « Lloyd George » à très gros fruits : 25 pièces Fr. 13.-; 100 pièces Fr. 50.-

Framboise-myrtille, noire, à l'arôme de la myrtille, ne drageonne pas, excellente nouveauté de mérite : Fr. 2.40; 5 pièces Fr. 9.50; 10 pièces Fr. 18.- (distance entre les plants 1 mètre).

Raisins de mars et cassis à gros fruits, forts plants en rapport : Fr. 2.40; 10 pièces Fr. 22.50. Tige greffée à 1 mètre : Fr. 5.50.

Groscilliers épineux : Fr. 2.75; 10 pièces Fr. 26.-. Tige greffée à 1 m. : Fr. 5.50

Ronce d'Amérique : « Th. Helmers », grosse noire tardive : Fr. 3.-; Géante « Idéal », très grosse noire hâtive : Fr. 3.80

Pêchers de vigne : forts buissons « Belle des Croix-Rouges » : Fr. 9.-. Arbustes à fleurs, variés en belles sortes : Fr. 5.50; 10 pièces Fr. 52.-.

Colis réclame

12 plantes vivaces pour bordure et rocaille, en beau mélange à mon choix : Fr. 12.-

12 plantes vivaces pour groupes et plates-bandes, beau mélange à mon choix : Fr. 15.-

Arbres fruitiers tiges et formés en tous genres
Expéditions soignées par les

Pépinières W. MARLÉTAZ, Bex

Téléphone (025) 52294 - Catalogue sur demande

Un chic Noël...



HERMES baby

Solide - Légère pour les affaires ou pour les études
Un cadeau très utile
Fr. 210.- + Ica
A. BOSS, Neuchâtel
Faubourg du Lac 11

Jamais le choix de jouets n'a été si complet chez



Une visite s'impose et vous serez surpris



Gothic ?

est le nom d'un soutien-gorge

qui dépasse comme forme et genre tout ce qui a été créé jusqu'à ce jour.

Mesdames !
Nous vous remercions sans aucun engagement.

5% SEN & J

A vendre

bois de feu

hêtre et sapin, rendu à domicile. S'adresser à
Eugène Stubi, Montmoulin, Tél. 6 14 47

TRAINS MECANQUES « Märklin » Hornby

et AUTRES dans tous les prix. Choix énorme chez



POUR...

vos fruits et légumes secs, magasins Meier S. A.

MANTEAU

bleu marine, comme neuf, pour garçon de 13-15 ans. Demander l'adresse du No 52 au bureau de la Feuille d'avis.



Votre studio

vous fera plaisir et ne vous coûtera pas trop cher, et vous en confiez la commande à

J. Skrabal

Meubles - PESEUX

Sez 35 ans de pratique du métier et d'expérience méritent votre confiance
Beau choix en magasin

A notre rayon de tapis

Des cadeaux intéressants



Milieux pure laine
fonds clairs, à un prix très intéressant, grandeur 190 X 285 cm. 295.- et **148.-**

Milieux moquette coton
dessins nouveaux, 190 X 290 cm. . . 120.- et **108.-**

Tours de lit
moquette coton, très jolis dessins, les trois pièces 120.- 98.- **82.-**

Descentes de lit
pure laine, grandeur 70 X 140 cm. **2750**

Descentes de lit
moquette coton 16.50 14.50 **890**

GRAND CHOIX: jetées de divan, tapis de table, passages au mètre



RUE DES POTEAUX TEMPLE-NEUF

Le véritable et réputé
SUCRE DE MALT
du Dr G. Wander adouci,
parce qu'il contient de l'extrait de malt
Wander

SUCRE DE MALT DU DR G. WANDER

Au détail, en sachets et en caissettes. En vente partout.

Aspirateurs et cireuses

Location - Vente - Echange

Demandez-nous une démonstration sans engagement pour vous

VOLTA l'aspirateur puissant

Elexa

1 RUELLÉ DUBLÉ NEUCHÂTEL

Pensez
à faire réserver dès maintenant vos



Choix superbe à tous les rayons
Que des articles de qualité

Savoie-Petitzierre S. A.
RUE DU SHYON NEUCHÂTEL

SOMMEIL PAISIBLE...

SINFRE S. A., VEVEY

Le seul lit garanti contre l'humidité sans moule

Nos articles et nos documents d'actualité

COMMENT SE PRÉSENTE LA SITUATION POLITIQUE EN ISRAËL

(Voir la « Feuille d'avis de Neuchâtel » des 5, 8, 9, 14, 22 septembre et 1er octobre 1949)

Comme on sait, des élections générales se sont déroulées le 25 janvier 1949, pour la première fois, dans le nouvel Etat juif. Il s'agissait de l'élection des membres de l'Assemblée constituante. Vingt et une listes avaient été déposées et 120 députés devaient être élus. Les grands vainqueurs de ces élections furent le parti ouvrier (Mapai) qui obtint 46 sièges, le parti unifié du travail (Mapam) 19 sièges, le front uni religieux 16 sièges et le parti de la liberté (Heruth) 14 sièges. Huit autres partis de moindre importance se partagèrent les 25 autres sièges.

Quelles sont les tendances de ces partis ? Les voici brièvement exposées à la lumière de renseignements qui m'ont été donnés par des personnalités politiques, à Tel-Aviv.

Le parti ouvrier

Celui-ci, qui a toujours été à l'avant-garde de la lutte pour la création de l'Etat juif, occupe les positions clés dans le gouvernement. Sept portefeuilles, les plus importants, lui ont été attribués. Ils sont détenus par MM. David Ben Gurion (premier ministre et ministre de la défense), Moshe Shertok (affaires étrangères), Eliezer Kaplan (finances), Dov Joseph (agriculture), David Remez (communications), Zalman Shazar (éducation) et Mme Golda Meyerson (travail). L'influence de ce parti est très sensible dans toutes les sections de la Fédération générale des travailleurs juifs (Histadruth) dont il en détermine la politique en protégeant les intérêts professionnels de la classe ouvrière et en établissant des cellules socialistes dans la nouvelle société juive en Palestine.

Le « Mapai » s'est affilié à la deuxième internationale. Il publie son propre journal et deux revues périodiques.

Le parti du travail unifié

Ce groupement se place à la gauche du parti précédent. Il recrute la plupart de ses adhérents dans les colonies agricoles collectivistes. Il compte également des partisans parmi les travailleurs urbains et les intellectuels.

Le « Mapam » diffère du « Mapai » en ce sens qu'il préconise une lutte des classes plus intense et qu'il revendique plus de liberté d'action. L'attitude plus radicale de ce parti dans les questions sociales intérieures affecte aussi son orientation politique dans le domaine international.

Le parti communiste Israëli

Ce dernier se trouve à l'extrême-gauche, bien entendu. Son attitude envers les aspirations et les requêtes sionistes a toujours été calquée sur celle de la Russie soviétique en Palestine. Lorsqu'en 1947, le délégué soviétique à l'Assemblée générale des Nations Unies se déclara ouvertement en faveur de la création d'un Etat juif en Palestine, le parti communiste en Terre sainte en fit autant. Il accueillit très favorablement la décision de l'O.N.U. de diviser la Palestine en deux Etats indépendants. L'un juif l'autre arabe, et dès lors il s'en tient à cette politique. Il occupe quatre sièges au parlement.

Les partis du centre

Il y a actuellement deux partis du centre en Israël : le parti sioniste général et le parti progressiste, lesquels représentent l'aile droite et l'aile gauche du centre.

La position du parti sioniste général sera plus facile à comprendre si l'on jette un bref coup d'œil sur l'évolution récente de ce parti.

Emissions radiophoniques

Mercredi
SOTTENS et télédiffusion : 7.10, bonjour matinal. 7.15, inform. 7.20, impromptu matinal. 10.10, émission radiocollaire : En pleine mer. 10.40, concert Haydn-Mozart. 11 h., travaux en musique. 11.45, silhouettes d'artistes : Dostoyevski. 12.30, concert pour vous. 12.15, Jerry Thomas et son ensemble hawaïen. 12.20, le rail, la route, les ailes. 12.40, vous écoutez ce soir. 12.45, signal horaire. 12.46, inform. 12.55, variétés américaines. En intermède : résultats du concours « Ou l'ai-je entendu ? » 13.15, les zigzags Jouet. 13.20, concert pour vous mineurs de Max Bruch. 13.45, la femme et les temps actuels. 14 h., cours d'éducation civique : la monnaie et ses échanges 16 h., l'université des ondes : Sorate parmi nous. 16.20, signal horaire. 16.30, de Beromünster : émission commune. 17.30, quelques pages de Pierre-Louis Matthys. 17.45, La belle Galathée, de Suppé. 17.55, au rendez-vous des benjamins. 18.30, la mélodie française. 18.50, reflets d'ici et d'ailleurs. 19.05, la vie internationale 19.15, inform. et le programme de la soirée. 19.25, questionnez, on vous répondra. 19.45, Isoline, suite de ballet de Messager. 20 h., Sonate de Beethoven. 22.10, radiopoesie 49. 22.30, inform. 22.35, les travaux de l'O.N.U. 22.50, quelques pages de Mendelssohn.

BEROMÜNSTER et télédiffusion : 7 h., inform. 11 h., de Sottens, émission commune. 12.30, inform. 13.25, musique symphonique 16.30, raretés et curiosités musicales. 18 h., orchestre C. Dumortier. 19.30, inform. 22.20, une causerie : les livres sont-ils réellement trop coûteux ? 22.05, quelques poèmes d'automne. 22.30, musique de chambre.

En juin 1946, les « Sionistes généraux » A et B fusionnèrent pour former le parti sioniste général unifié. Le groupe A représentait les intérêts de la petite bourgeoisie ainsi que des membres de profession libérale ; il était essentiellement progressiste, surtout au point de vue social.

Le groupe B inclinait plus ouvertement vers la droite ; il avait l'appui des industriels, des marchands, des cultivateurs de citrons (oranges, citrons, pamplemousses) et des propriétaires.

Lorsque fut créé le parti sioniste général unifié, ses deux éléments constitutifs subsistèrent en tant que groupements organisés au sein du parti. Une cohésion véritable ne fut jamais obtenue. La crise atteignit son point culminant en août 1948 par la scission définitive du parti. Le groupe A fonda alors un nouveau parti, le parti progressiste. Le groupe B, qui conserve le nom de parti sioniste, peut être considéré comme un parti centre-droite. Il détient sept sièges au parlement.

Le parti progressiste

Ce parti est donc le plus jeune parti d'Israël, dont la fondation, nous venons de le voir, est postérieure à l'établissement de l'Etat d'Israël. Il peut être considéré comme un parti centre-gauche. Bien que les éléments bourgeois, venus de l'Europe centrale pour la plupart, forment la masse de ses membres, le parti est appuyé par les travaillistes. Progressiste comme son nom l'indique dans ses vues sociales, le parti soutient une coopération étroite avec le travail organisé. Les ouvriers et employés parmi ses membres appartiennent à la Fédération générale des travailleurs. Le parti est représenté au gouvernement par F. Rosenblueth, qui détient le ministère de la justice.

Le front religieux uni

Tandis que les partis énumérés jusqu'ici sont constitués principalement sur une base sociale et politique, le principe fondamental sur lequel reposent les trois partis religieux qui se sont unis pour constituer le front religieux uni, c'est l'attachement à la religion et à la tradition juives. Deux de ces partis s'efforcent d'assurer l'adoption des préceptes religieux du judaïsme dans la vie quotidienne de la communauté juive.

La différence entre ces deux partis provient du fait que leur programme social n'est pas le même. L'attitude du premier d'entre eux dans ce domaine est due au fait que ses membres se recrutent presque entièrement dans la bourgeoisie ; le second est composé essentiellement d'orthodoxes de la classe ouvrière.

Le troisième élément du front religieux uni est un parti ultra-orthodoxe qui s'est toujours tenu à l'écart du sionisme et qui s'est dissocié de l'Agence juive. La masse de ses partisans se recrute dans les centres théologiques du vieux Jérusalem.

Le front religieux uni a trois représentants au gouvernement, les rabbins J.-L. Fishman (religion) et Y.-M. Levine (assistance sociale) et M. Moshe Shapiro (intérieur).

Le parti de la liberté (Heruth) et le parti révisionniste

Ces deux partis sont tous deux d'extrême-droite. Ils sont franchement antisocialistes et manifestent une idéologie nationale évidente.

Leur existence séparée ne peut s'expliquer que par l'histoire.

Le parti révisionniste qui avait toujours combattu la direction officielle sioniste et l'avait accusée de faiblesse en face de la politique britannique antisioniste, avait été le créateur de l'Irgoun Zvai Leumi (I.Z.L.). Les membres fondateurs de l'I.Z.L. étaient tous révisionnistes et ils considéraient ce parti comme leur propre représentant dans le monde politique. Cependant, un fossé se creusa entre ses membres lorsque l'I.Z.L. chercha à se libérer du contrôle politique des révisionnistes et à acquiescer son indépendance en fixant le genre de ses activités terroristes.

A l'époque du mandat, « l'illégal » I.Z.L. n'avait pas la possibilité d'entrer ouvertement dans l'arène politique. Ses membres ne pouvaient en conséquence trouver d'autres appuis politiques que par l'intermédiaire du parti révisionniste.

Après la proclamation de l'Etat, le chef de l'I.Z.L. fonda alors le parti de la liberté (Heruth) qui ob-

CARNET DU JOUR

Théâtre : 20 h. 30. « Monsieur de Falindor ».
CINEMAS
Palace : 15 h. 3 valses. 20 h. 30. L'héroïque M. Boniface.
Rex : 15 h. et 20 h. 30. Comvooy.
Stúdio : 15 h. Il pleut toujours le dimanche. 20 h. 30. Anna Karénine.
Apollo : 15 h. et 20 h. 30. Au-delà des grilles.

DIABLERETS L'APÉRITIF COMPLET

tint, ainsi que nous l'avons déjà dit, 14 sièges au parlement, tandis que les révisionnistes n'en gagnaient aucun.

En plus des partis que nous venons d'énumérer, il existe différents groupes qui, bien que n'étant pas des partis au sens propre du terme, ont cependant des activités politiques. Ces groupes sont : soit des organisations professionnelles, soit des organisations de femmes, des associations de personnes originaires du même pays et dont l'objectif est la sauvegarde des intérêts propres de leurs membres.

En tête de ces groupes se place la « représentation des juifs Séphardim », qui a un siège au gouvernement (M. Behor Shalom Shitreet, ministère de la police).

Précisons que les Arabes habitant dans l'Etat d'Israël ont deux représentants au parlement.

L'avenir politique d'Israël

A notre avis, il est faux de prétendre que l'Etat d'Israël est communiste. Certes, la politique du gouvernement de M. Ben Gurion est nettement orientée vers la gauche. Mais de là à affirmer qu'elle est essentiellement marxiste, il y a un pas que l'on ne saurait franchir.

La position internationale d'Israël, d'ailleurs, est très délicate. Les juifs ont besoin, pour reconstruire leur

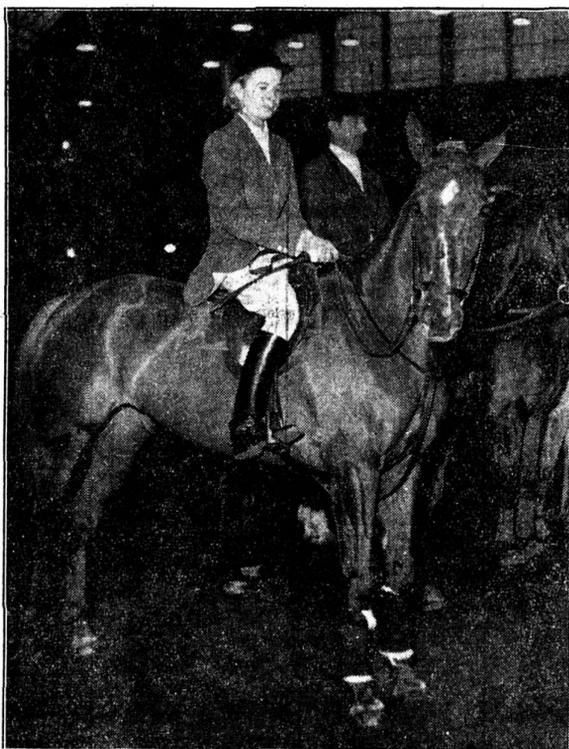
pays, de capitaux. Or, ceux-ci ne peuvent être fournis que par les Etats-Unis. Ce n'est un secret pour personne, les financiers américains sont dans l'expectative. Ils craignent que l'Etat juif oriente sa politique vers Moscou. Ils attendent dès lors des garanties, la main sur leurs portefeuilles.

M. Ben Gurion ne veut donc en aucune façon leur déplaire, pas plus, au reste, qu'il ne veut déplaire à la Russie. Le chef du gouvernement israélien sait très bien que derrière le rideau de fer, y compris l'ancien pays des tsars, vivent plus d'un million de juifs qui désirent immigrer en Israël et que Moscou ne veut pas laisser partir. M. Moshe Shertok n'usera jamais assez de toute sa diplomatie pour faire entendre raison aux dirigeants du Kremlin.

L'avenir politique d'Israël ? Nul ne peut prévoir ce qu'il sera. Une chose est certaine cependant. Le parti unifié du travail (« Mapam »), qui recrute ses membres surtout dans les colonies collectivistes, pourrait bien, dans quelques années, faire un bond en avant. Et si les Américains ne comprennent pas qu'il est de leur intérêt de soutenir Israël, centre névralgique du Moyen-Orient, ceux qui aujourd'hui tiennent les leviers de commande, à Tel-Aviv, pourraient bien alors tourner le dos à l'Ouest.

André SCHENK.

UNE BRILLANTE AMAZONE



Mlle Michèle Cancre (France) a brillamment gagné, sur « Hera », le prix du Salève au concours hippique international de Genève.

Echec de l'extrême-gauche aux élections du Conseil coopératif de la Société de consommation à Bâle

Notre correspondant de Bâle nous écrit :

Vendredi passé, 71.600 coopérateurs, domiciliés à Bâle-Ville et dans les localités avoisinantes de Bâle-Campagne, ont été appelés aux urnes pour élire les 135 membres du conseil coopératif. Dès lors tout de suite que la participation au scrutin, qui en 1941 encore avait atteint le 53 %, est cette fois-ci descendue à 39,5 % et cela malgré une campagne intense, déclenchée en premier lieu par le parti du travail d'un côté, le groupe « Neu A.C.V. », affilié au Landesring, de l'autre.

Comme il était à prévoir, ni l'un ni l'autre de ces groupements ne s'est imposé une grande réserve au cours de la campagne. Cet effort considérable n'a pas produit l'effet escompté sur la grande majorité des électeurs. C'est bien le contraire qui est arrivé. Socialistes et postistes ne disposent plus que de 55 sièges au nouveau parlement contre 70 auparavant. Si les premiers ont pu augmenter leur représentation de 32 en 1945 à 35, il n'en est pas de même des communistes qui comme ce fut déjà le cas il y a quelques semaines lors des élections au Conseil de la bourgeoisie, sont battus à plate couture. L'échec est vraiment cuisant, puisque leur fraction est réduite presque de la moitié, soit à 20 (auparavant 38). Quelle dégringolade, surtout quand on se rappelle qu'il y a 4 ans, ils ont, d'un coup pu s'emparer de 30 nouveaux sièges, victoire qui les avait placés à la tête de tous les groupements.

En présence d'une telle désertion et qui s'accroît de mois en mois, on est en droit de se demander d'où les dirigeants de l'extrême gauche prennent l'argent pour financer une propagande stérile aujourd'hui, mais néanmoins fort coûteuse.

Le groupement « Neu A.C.V. » au sein duquel l'influence du fondateur de la Migros se fait nettement sentir, ne pourra jouer qu'un rôle secondaire au parlement coopératif. Sa volonté de vouloir reconquérir le terrain perdu n'a guère été récompensée puisqu'il a tout juste glané un siège (9 au lieu de 8 en 1945 et 25 en 1941). Nous sommes les premiers d'ailleurs à reconnaître que la gestion de la Société coopérative de consommation a parfois manqué d'initiative, ce que précisément, on ne pourrait reprocher aux hommes qui se trouvent à la tête de la Migros. A une époque où tout évolue, on doit, si besoin est, adapter d'autres moyens pour répondre aux vœux d'une clientèle qui se recrute dans tous les milieux. Mais il serait injuste aussi d'affirmer que même si des erreurs ont été commises au cours de la dernière législature, rien n'a changé depuis 1945. Le coopérateur a l'impression aujourd'hui, que ce n'est plus la politique d'aujourd'hui qui exerce un rôle prépondérant mais bien l'intérêt de l'acheteur qui est pris en considération. Car aujourd'hui, où les marchandises abondent, on ne peut plus fermer les yeux devant les efforts entrepris par la concurrence ; contenter le client, voilà le « leitmotiv » de toute entreprise, soucieuse de la bonne marche de ses affaires et cela, la direction de la consommation l'a bien compris aussi.

L'issue du scrutin a sans nul doute surpris tout le monde, puisqu'il donne au groupe bourgeois un gain de 16 sièges. Il dispose ainsi, avec 51 mandats, de la majorité. Si l'on admet que les 20 coopérateurs libres, qui, en 1945 étaient au nombre de 22, marcheront avec les bourgeois, on peut affirmer sans crainte que l'influence néfaste des éléments de l'extrême-gauche sera dorénavant nulle.

POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET DE 1950

Augmentation des impôts en France

Les transports routiers sont particulièrement frappés

PARIS. 22 (A.F.P.). — Le projet de loi des finances pour 1950 a été déposé hier sur le bureau de l'Assemblée nationale. On sait que le projet de budget s'équilibre à 2275 milliards de recettes et de dépenses.

Pour trouver les crédits correspondant aux dépenses nouvelles, qui dépassent de 400 milliards environ celles de l'an dernier, certaines taxes ont été majorées : impôt sur les salaires payés par les employeurs, qui passe de 5 à 7 % ; taxe à la production, de 12,5 à 13,5 % ; droits de mutation, de 9 à 12 %, etc. Des impôts nouveaux, comme la taxe de 10 % sur les bénéfices non distribués des sociétés, ont été créés. Ils frappent particulièrement les transports routiers.

Pour faire participer les principaux usagers aux dépenses d'entretien du réseau routier, une taxe de poids de 2500 à 17.500 fr. par an est appliquée aux véhicules routiers de plus de cinq tonnes. En outre, les transporteurs routiers devront solliciter une autorisation d'exploitation pour laquelle un droit d'enregistrement sera perçu.

Une autre taxe est instituée sur les cessions d'automobiles d'occasion.

Les prix ne pourront pas être majorés

Après avoir stipulé qu'aucune majoration d'impôts ne pourra être incisée dans les prix, le projet prévoit d'autre part un plan de réduction des dépenses publiques atteignant un minimum de 75 milliards pour les années 1950 et 1951, afin que l'Etat ait réduit son train de vie lorsque cessera l'aide américaine.

Un plan de lutte contre la fraude fiscale doit rapporter 20 milliards. Une mesure d'amnistie fiscale supprime la taxe qui frappait les propriétaires d'avoirs non déclarés à l'étranger, lors de la régularisation de leur situation, à condition que ces avoirs soient convertis en francs et investis dans la zone franc. Enfin, le projet autorise la S.N.C.F., la Caisse autonome de la reconstruction et certains autres établissements à réaliser en France ou à l'étranger des emprunts qui pourront bénéficier de la garantie de l'Etat.

La signification réelle de la récente nomination du maréchal Rokossowsky à la tête des forces polonaises

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans ces conditions, l'U.R.S.S. doit maintenir ses « moyens de domination » dans un état de parfaite efficacité. La police politique polonaise « Bezpieca » ne suffit évidemment pas à cette tâche.

Les ravages du titisme

D'autre part, l'exemple de Tito continue à faire de réels ravages. Le vice-président du conseil, M. Gomułka, est tombé en disgrâce, mais des centaines d'autres, qui pensent comme lui, occupent toujours leurs postes. Même s'ils ne sont pas des rebelles actifs, Moscou ne peut compter sur eux, et cela d'autant plus que les événements yougoslaves ont démontré la possibilité de rester communiste, « sans » obéir à Moscou. Pour ceux qui firent du communisme non seulement leur profession de foi mais aussi leur carrière, c'est un facteur de première importance. Aussi les philo-titistes se multiplient-ils dans les rangs du parti communiste polonais.

Les dirigeants ont peur

Pour cette raison, et aussi à cause de la haine qui les entoure, les membres du « régime rouge » de Varsovie se sentent de moins en moins sûrs. C'est pourquoi tous les bâtiments gouvernementaux sont gardés, mitrailleuse en main, par de nombreuses sentinelles. Des agents particuliers gardent, en outre, les portes des bureaux de chaque haut fonctionnaire. Même en s'en allant en vacances, les dignitaires du régime choisissent de préférence, comme lieu de séjour, des maisons de repos officielles, entourées de mitrailleuses de la police. D'ailleurs, l'atmosphère dans laquelle ils vivent est bien caractérisée par le fait que dans une des grandes villes de Pologne six femmes des « gros bonnets » du régime se soignent chez des psychia-

tres, cherchant un remède contre « le sentiment d'une peur constante ».

En relation avec cette situation, Jakub Berman, secrétaire du Politbureau de Varsovie, fut, vers la fin du mois d'août, convoqué à Moscou. On y décida, entre autres, que — pour consolider le parti communiste polonais — une purge sévère doit être entreprise prochainement. Berman voudrait — croit-on en Pologne — « éliminer » jusqu'à 15 % des membres actuels.

Il est clair, pourtant, que pour dominer réellement la Pologne, région de première importance au cas de conflit, Moscou doit avoir entièrement en mains son armée. Et cela d'autant plus que l'on se prépare depuis quelque temps à élargir ses effectifs, comptant actuellement 160 mille hommes. Au début de l'été, on procéda, en effet, à une conscription des réservistes, soldats et officiers (ces derniers de 39 à 54 ans).

D'ailleurs, depuis plusieurs mois, le Kremlin s'assurait le contrôle complet des forces armées polonaises. Le général Komar, Russe d'origine israéliëte, ex-partisan rouge en Espagne y était le chef redouté du second bureau. Le général Koseryk, Russe également, chef d'état-major. De plus, tous les postes-clés, du haut en bas de la hiérarchie militaire, furent occupés par des officiers soviétiques. Ainsi, par exemple, au mois de juillet déjà, le commandement de l'aviation ne comprenait qu'une infime minorité d'officiers polonais.

Malgré tout cela, l'opinion que l'on ne peut — au cas d'un conflit — compter sur l'armée polonaise est largement répandue dans les milieux militaires soviétiques. Pendant un certain temps, on y envisageait même l'idée de transférer — dans l'éventualité d'une guerre — la majeure partie de ses troupes au fond de l'Asie, pour leur confier les services de l'arrière.

Du point de vue soviétique, sa réorganisation s'imposait d'urgence. Le maréchal Rokossowsky fut choisi pour l'accomplir. Il s'agit d'uniformiser l'équipement, l'organisation, l'entraînement et la discipline de l'armée polonaise qui serait virtuellement subordonnée à l'armée rouge. A part cela, ses cadres doivent être entièrement « communistes ». Ce sont, pourtant, des objectifs à la réalisation desquels l'U.R.S.S. travaille depuis longtemps.

De plus, le maréchal Rokossowsky a, parait-il, la tâche de contrôler aussi la vie politique du pays. En cela, également, la situation actuelle n'est qu'une continuation de l'Etat de choses précédent, dont elle diffère seulement par le fait que ce qui était secret devient public. De fait, un général russe, Malinow, fut pendant longtemps, le vrai « gouverneur » de la Pologne. Ses ordres et ses rapports envoyés au Kremlin, avaient une importance particulière.

Aujourd'hui, c'est le maréchal Rokossowsky qui occupe la place dominante.

Mais selon les informations parvenant de Varsovie, sa nomination n'équivaut ni à un changement d'attitude du Kremlin vis-à-vis de la Pologne, ni même à une modification de méthodes. Ce n'est que l'accélération d'un procès depuis longtemps en cours qui, toutefois, vu la tension internationale grandissante, doit être terminée au plus tôt.

M. I. CORY.



Un bon conseil!

Contre les douleurs périodiques, prenez des **POUDRES Kafa**

Elles exercent un effet rapide également contre maux de tête, névralgies, migraines, lumbagos, maux de dents, crampes, attaques de goutte, rhumatismes.

Ayez Kafa sur vous toujours et partout, votre protecteur contre ces douleurs.

Ne laissez aucun arrière-goût. Ne cause pas de dérangements d'estomac, ni troubles cardiaques.

La boîte de 10 poudres fr. 1.50. En vente dans toutes les Pharmacies. Dépôt général : Pharmacie Principale, Genève.



Vidange d'hiver!

VALVOLINE Motor Oil

Magnet A (SAE 20)

l'huile d'hiver, garantit un départ immédiat. Produit de qualité insurpassée de la plus ancienne raffinerie de Pensylvanie.

Random-Valvoline Oil Co. Ltd. Zurich, Suisse, 16, Tél. (051) 25 87 50

en fabrique... à l'atelier... au magasin... dans le tram... au cinéma... au restaurant... dans la rue... chez l'épicier... enfin partout où l'on vient à cause d'habitude... c'est toujours de

Membres G. Meyer

qu'il s'agit

Pourquoi? Parce qu'il y a un choix énorme et des prix très bas... et que l'on peut acheter avec arrangements de paiements.

Très urgent

A céder pour cause de départ à l'étranger, créance à valoir sur meubles neufs, dans fabrique de premier ordre. Valeur de la créance 1500 fr. à céder pour 1200 fr. Adressez offres écrites à A. B. 22 au bureau de la Feuille d'avis.



POUR VERNIR VOS TUYAUX et FOURNEAUX Vernis noir SANS ODEUR Vernis aluminium EXTRA-SOLIDE

chez les spécialistes

PEINTURE **M. Thomet**

NEUCHÂTEL

Un essai qui vous satisfera!

Demandez un échantillon de

Glanzit

à 50 c.

Encaustique en poudre

avec laquelle vous pouvez ébriquer trois-quatre chambres

ON CIRE :

- sans se salir,
- sans s'agenouiller,
- pas besoin d'attendre pour « bloquer ».
- donne un brillant comme la soie naturelle.

En vente : **AUX ARMOURIS** et magasins **Zimmermann S.A.**

La qualité d'un couvert argenté

se reconnaît à la surface inférieure

La qualité d'un couvert argenté ne se mesure pas d'un coup d'œil. Mais qu'une cuillère ou une fourchette porte la marque GENSE : voilà la garantie d'une argenterie suédoise de grande classe et de grande allure. PALACE, le modèle reproduit ici, est lourdement argenté (90 gr. sur alpacca). La couche d'argent est placée selon le procédé spécial d'argenterie GENSE, avec une couche de renfort aux endroits les plus exposés. Et les lames des couverts PALACE sont de premier ordre elles aussi : un acier suédois inoxydable et spécialement trempé leur assure un tranchant incomparable.

Examinez les couverts PALACE dans les magasins spécialisés. Ils sortent de la plus grande et la plus ancienne maison suédoise de la branche.

Palace

L'impeccable métal argenté suédois

S. A. GENSE, ESKILSTUNA, SUÈDE

Représentant général : A. PFISTER S. A., 6, av. Fraissée, Lausanne

Poussettes de poupées

dans tous les prix et les tout derniers modèles chez

Membres G. Meyer

MOTO avec side-car

superbe moto « B.S.A. », deux cylindres, 500 cm³, modèle 1948, 14.000 km., avec side-car « Gego », suspension sur le châssis et capote, à vendre. Téléphone (032) 7 22 44.

ROULER EN SILENCE!

Grâce à **VELOSOLEX**

Attendez-vous le printemps pour faire des économies? Non! Car aujourd'hui déjà vous pouvez réduire à peu de chose vos frais généraux, en circulant sur VELOSOLEX, la bicyclette qui roule silencieusement et vous rend service toute l'année. (Frais de déplacement, moins d'un centime au kilomètre.)

Fabriqué par Hispano-Suiza (Suisse) S. A. à Genève

« Velosolex » ne coûte que Fr. 715.— vélo et moteur compris

Exposition - Démonstration - Vente Neuchâtel : A. Grandjean, 2, Saint-Honoré Yverdon : Ernest Speth, 3, rue du Millieu

CHRONIQUE RÉGIONALE

VIGNOBLE

PESEUX

Des nouvelles du Dr Monnier

(sp) Le Dr Adrien Monnier, notre médecin de Pesoux, parti il y a quelques années, pour fonder et diriger l'œuvre de la Mission médicale évangélique suisse en Syrie, vient d'être appelé par la Croix-Rouge internationale à créer un grand hôpital moderne sur le Mont des Oliviers, à Jérusalem, pour les déracinés Arabes, qui sont au nombre de 350.000.

D'un bâtiment désert il a fait un magnifique instrument d'aide charitable pour ces déshérités qui mouraient sans soins médicaux et sans traitements chirurgicaux.

Un personnel, formé par le Dr Monnier, continue à Alep, siège de la Mission évangélique médicale, l'œuvre utile et chrétienne de cette mission suisse en Syrie.

A bientôt la Loterie

(c) Le comité d'organisation de la Loterie romande a fait des démarches pour que la première tranche de 1950 puisse se tirer à Pesoux.

Les autorités communales ayant naturellement répondu affirmativement à cette requête, les Subiéreux pourront assister au début de janvier au tirage d'une tranche de la loterie. Même sans « palper » le gros lot, ils verront du moins se dérouler les opérations du tirage.

Une farce plaisante

(c) Les associations de fonctionnaires et l'Union syndicale suisse ont fait imprimer dernièrement une petite affiche représentant un jeune homme au large sourire avec ces mots en gros caractères : « Entendons-nous, tout ira mieux. » Il s'agit là, sans erreur, d'un geste de propagande en vue de la votation du 11 décembre prochain.

Comme durant toute la semaine nous avons eu à Pesoux l'inspecteur des contributions et ses adjoints et que quantité de contribuables ont dû, comme d'habitude, défilier devant ces Messieurs, un plaisant n'a rien trouvé de mieux que d'afficher un de ces slogans à la porte même du bureau de l'inspecteur.

Et comme chacun devait attendre son tour, les Subiéreux avaient le temps de méditer sur ces quelques mots fort bien en place à l'entrée du « pres-soir »!

CORCELLES-CORMONDRECHE A l'Union gymnastique du Vignoble

(sp) L'Association des sociétés fédérales de gymnastique du Vignoble a tenu dimanche ses assises annuelles à Corcelles sous la présidence bienveillante et compétente de M. Marcel Courvoisier, de Boudry, qui a présenté le rapport de gestion du comité, suivi du rapport technique de M. Marco Robert, de Colombier, et du rapport financier de M. Henri Maître, de Neuchâtel, dont les comptes bouclent par un bénéfice de 598 fr. 15.

Ces rapports ont été adoptés à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs. Des diplômes d'honneur ont été remis à M. Edouard Berger, de Corcelles, et à M. Hermann Minder, de Neuchâtel, puis le comité a été réélu à l'unanimité, à l'exception de M. Minder qui démissionne après une longue et bienfaisante activité et qui est remplacé par M. Jean-Pierre Minguely, du Landron.

Après avoir décidé de fixer en juin de l'année prochaine, à Pesoux, l'inspection de toutes les sections en vue de la fête cantonale de Cernier, les nombreux délégués ont eu le privilège de voir des films originaux saisis par M. Maurice Bugnon dans nos fêtes neuchâteloises de gymnastique et de visiter le Prieuré de Cormondreche.

Une visite synodale

(sp) Notre paroisse a vécu une importante journée, consacrée à la visite des autorités de l'Eglise évangélique réformée neuchâteloise ; à la tête d'une délégation synodale, et du colloque du district de Boudry, M. Marc DuPasquier, pasteur et président du Conseil synodal, a pris la parole au culte du matin, rehaussé par le Chœur mixte sous la direction de M. René Gerber, directeur du Conservatoire de Neuchâtel.

Ce culte solennel a été suivi d'une assemblée d'Eglise et d'une rencontre avec les autorités de notre paroisse pour un échange d'idées sur la vie spirituelle de la communauté.

Hommage à la doyenne

(sp) Notre fanfare a fêté Mme veuve Fritz Berthold, la doyenne de Corcelles-Cormondreche, en lui donnant concert à l'occasion de son entrée dans sa 93me année, le 20 novembre.

AUVERNIER Conférences

(c) La série des conférences d'hiver a débuté par une captivante causerie de M. Hayak, un jeune Libanais, donnée sous les auspices du groupe d'hommes d'Auvernier et présidée par M. Etienne de Montmollin.

Le Liban, petit pays aux confins orientaux de la Méditerranée, est très connu dans le monde touristique. Les scènes légendaires et son climat, très doux ont de tout temps été convoités. M. Hayak nous parla avec chaleur des principaux épisodes d'existence de son pays, ainsi que de sa situation au point de vue économique, social et politique. Les difficultés que le gouvernement du Liban a eues à surmonter par suite de la guerre et de sa structure économique sont très grandes.

Cette causerie a été agrémentée de projections lumineuses du plus bel effet.

Mercredi soir, sous les auspices de la commission scolaire, le département de propagande des C.F.F. organisa une soirée cinématographique avec causerie sur les sites les plus charmants de notre pays. La société de chant l'« Echo du Lac » prêtait son concours. Le fonds de course scolaire était le grand bénéficiaire de cette soirée.

BROT-DESSOUS Soirée missionnaire

(c) C'est le pasteur Paul Hoffer, secrétaire général de la Mission philatracaine qui a présidé la réunion de samedi soir et le culte de dimanche après-midi.

Samedi, il donna une causerie extrêmement vivante qui a captivé enfants et adultes par ses détails intéressants sur « Vieilles coutumes et Jeunes Eglises ». Le missionnaire fit ensuite passer un film « Bamba », documentaire édifiant qui nous fit assister à une guérison corporelle suivie d'une reconnaissance spirituelle chez un enfant de la brousse africaine.

Le lait à l'école

(c) Comme chaque hiver, notre commission scolaire avait décidé de faire servir journalièrement à nos écoliers un grand bol de lait. Hélas ! le fonds destiné à cette action ne suffisait plus, c'est pour cela qu'il avait été fait appel à la générosité de la population. La collecte faite par nos enfants a rapporté la jolie somme de 87 fr. 20.

COLOMBIER

Max Theynet

(sp) La mort a, d'une façon aussi soudaine qu'inattendue, frappé Max Theynet. Cette disparition ne manquera pas d'être ressentie dans tous les milieux artistiques du canton de Neuchâtel, voire de nombreuses régions de la Suisse où le peintre était justement apprécié.

Si ses œuvres n'atteignent pas toujours cette plénitude devant laquelle on éprouve une entière sérénité, de combien de très riches qualités ne sont-elles pas, cependant, composées ! Impressionniste, Max Theynet possédait, et cela personne ne le contestera, un solide métier. Il lui permettait de conjuguer avec ses moyens techniques, une extrême habileté et de s'exprimer avec tant d'enthousiasme et, souvent, tant de fraîcheur.

Sa peinture n'a rien d'abstrait. Elle est d'un matérialisme humain. Elle veut ravir l'œil avant de satisfaire à l'intellect. C'est pourquoi sa couleur est plus éclatante que subtile. Il le faisait chanter avec joie même si, parfois, une note discordante en vient rompre l'harmonie.

Max Theynet laisse derrière lui une carrière artistique riche et féconde, consacrée surtout à magnifier notre Jura et notre lac. Il aimait aussi à peindre les fruits et les fleurs, mais il a moins bien réussi, à notre sens, quand vers l'alpe il a tourné ses regards.

L'artiste n'a manqué ni d'envergure ni d'audace dans ses nombreuses créations. En cela, il a prouvé qu'il était une force. Elle vient de s'éteindre et nous ne pourrions plus la contempler que dans le passé. G. D.

SAINT-BLAISE

Conseil général

(c) Le Conseil général a tenu séance jeudi soir sous la présidence de M. Henri Kaufmann. Il a été enregistré la démission de M. Auguste Bernasconi (soc.) en sa qualité de conseiller général et membre de diverses commissions.

Achat de la propriété de Vigner — Répartition des sources entre Marin et Saint-Blaise. — En 1947, à la suite d'un été très sec qui avait causé des perturbations dans le service des eaux, la commune de Saint-Blaise prévoyait un captage supplémentaire de la propriété de Vigner. A cette occasion, notre commune devait apprendre que Marin, dans une convention passée avec la propriétaire, Mme Marianne DuPasquier, s'était assuré 1500 litres-minute du débit des sources. Marin est alimenté par le service des eaux de Saint-Blaise mais désire exploiter son propre service à l'échelle de la convention qui le lie à Saint-Blaise, soit en 1950. Le captage envisagé de 1500 litres-minute pouvait causer du tort, surtout en cas de sécheresse, au débit des sources dont Saint-Blaise a la jouissance. Après bien des pourparlers, une entente est fort heureusement intervenue entre les deux communes et sur l'offre de Mme DuPasquier, elles envisagent l'achat de la propriété (maison de maître, parc et sources, restant entendu que les communes peuvent se substituer des tiers pour l'achat de la maison et du parc). Le prix de vente est de 177.500 francs, la part de Saint-Blaise à cet achat sera de 88.750 fr. auxquels viennent à s'ajouter les lofs, frais de transfert et d'experts, soit à 95.000 fr. environ. Un crédit de ce montant est voté par 29 voix sans opposition et ratification est donnée à la convention de répartition des eaux entre Saint-Blaise et Marin.

Abaissement de conduite d'eau. — En procédant à l'élargissement de la route de Lignéres, dans le courant de cet été, les travaux publics de l'Etat ont modifié la rampe de la route sur le tronçon allant du hangar communal au chemin du Diable. Cette modification a mis en danger d'écrasement et de gel la conduite d'eau qui suit le tracé de la route en cet endroit. L'abaissement de la conduite a été fait immédiatement aussi le Conseil général est appelé à ratifier la dépense de 6510 fr. 05, ce qu'il fait par 28 voix sans opposition.

Réfection de la rue des Moulins. — Par 28 voix également, un crédit de 10.000 fr. est accordé au Conseil communal pour la réfection de la rue des Moulins. Cette rue sera recouverte d'un tapis bitumeux communal. Elle est l'une des principales rues du bas-village.

Engagement d'un nouveau vigneron. — Le vigneron communal ayant donné sa démission pour le 31 décembre 1949, le Conseil communal, avant d'entreprendre les démarches pour son remplacement, désire connaître l'avis du Conseil général sur l'engagement d'un vigneron tacheron ou paysan mensuellement. Cette dernière solution, qui paraît la plus économique pour la commune, a été retenue par le Conseil général.

SAINT-AUBIN

Soirée de la fanfare de tempérance

(c) Elle a eu lieu samedi dernier à la Salle des conférences. La fanfare de tempérance a ouvert sa soirée annuelle par des morceaux choisis et bien étudiés.

La partie théâtrale, « Le prix du pain », nous fit revivre par cette idylle villageoise en un acte certains épisodes pleins d'humour de la période pas toujours très gaie du plan Wahlen où le citadin pour les besoins de la cause était mêlé à la vie de campagne. Cette pièce a été soigneusement mise au point par le metteur en scène de « La Mouette » et a eu du succès.

Jeune Eglise

(c) C'est dans une ambiance de joie et d'amitié que, invitée par la Jeune Eglise de la Béroche, s'est réunie la jeunesse protestante du district de Boudry. Pour l'occasion, le pasteur Charles Brudschel, de Berne, était des nôtres ; il présida le culte du matin.

La partie récréative du rassemblement a eu lieu en fin de matinée et c'est par un pique-nique pris en commun que s'est terminée la matinée.

L'après-midi, une causerie sur « Que pouvons-nous faire pour les chrétiens « unissent » ? » tint le jeune et nombreux auditoire en haleine, tour à tour captivé ou amusé. Après une collation, le film « Sous le signe de la croix » fut présenté. Cette bande émouvante laissa une très profonde impression et fut repassé en soirée pour tous les paroissiens dans un temple comble.

JURA BERNOIS

La circulation sur les routes des Franches-Montagnes

Une question a été déposée sur le bureau du Grand Conseil bernois par le député Marc Jobin, de Saignelégier, rappelant qu'il existe aux Franches-Montagnes un « droit de libre parcours du bétail » ignoré de la plupart des automobilistes étrangers ou distraits, cause de bien des accidents.

Le député demande au gouvernement d'intervenir auprès de l'autorité fédérale compétente pour lui faire adopter un signal particulier qu'on placerait à chacune des entrées des Franches-Montagnes. Ce signal avertirait les usagers de la route du danger qu'ils courent à traverser un pays où le cheval est roi.

VAL-DE-RUZ

DOMBRESSON

Groupe d'hommes

(c) Vendredi 18 novembre, le groupe d'hommes a tenu sa première séance de la saison d'hiver et a eu le privilège de recevoir la visite du pasteur Huguenin, agent de la Croix-Bleue du Jura bernois.

Le conférencier a traité de ce sujet : « Le rôle du mari et du père dans la famille ». Avec l'autorité que chacun lui connaît, l'orateur a tenu en haleine son auditoire, en émaillant sa conférence de traits d'esprit — on sent sa grande érudition — et d'humour par ses amusantes histoires. Aussi, les applaudissements ne lui manquèrent pas !

L'entretien qui suivit prouva tout l'intérêt des auditeurs pour ce sujet si important pour la famille, cellule de la société.

Soirée du Ski-club

(c) Samedi soir le Ski-club a inauguré la série des soirées de sociétés pour la saison 1949-1950. Il y eut, à la Halle un nombreux public de membres et d'amis pour applaudir les quelques productions inscrites au programme. Ce fut d'abord « Amélie », comédie ultra-gaie.

Une revue locale dérida tout le monde. Sans coups de griffes trop profonds mais avec quelques égratignures distribuées à droite et à gauche, elle permit à plusieurs de se reconnaître dans cette relation non déguisée de faits locaux plus ou moins récents. Les auteurs-acteurs sont à féliciter, car ils eurent de belles trouvailles.

Chez le barbier, démonstration sans paroles, est une scène mimée et bouffonne qui, elle aussi, fit fuser les rires d'un bout à l'autre de la salle.

VALANGIN

Soirée du club d'accordéons

(c) Le club d'accordéons « Edelweiss » a donné, samedi soir au collège, sa soirée annuelle.

Sous la direction de M. Robert Jacot, les six morceaux composant la partie musicale ont été exécutés avec un ensemble parfait.

La partie théâtrale comprenait deux pièces : « Adresses », écrite en acte de G.-H. Blanc et une charge en deux actes de J.-H. Blanc : « Mollie-Margot à la montagne ». Ces deux pièces ont été fort bien jouées par de jeunes acteurs amateurs. Si la première était émouvante dans certaines scènes, la seconde déchaîna les éclats de rire du public.

FONTAINES

Soirée des accordéonistes

(c) La saison des soirées a été ouverte, samedi soir, par le club des accordéonistes « La cigale », groupant vingt-cinq jeunes musiciens de Cernier et de Fontaines.

Le programme, fort copieux, comprenait une douzaine d'œuvres exécutées sous la direction de M. Maurice Jeannel, de Neuchâtel. De plus, en intermède, le nombreux public remplissant la salle de gymnastique put entendre M. Paul Chaux, « arménil chantant », premier prix aux tréteux d'amateurs de Neuchâtel.

En seconde partie, M. E. Zürcher, instituteur et cinéaste à Fontaines, nous fit documentaires dont l'inoubliable cortège du Centenaire, les Journées internationales d'accordéon à Neuchâtel et « Avec la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants », films qui intéressèrent vivement les spectateurs.

CERNIER

Le patrimoine neuchâtelois

(c) Présenté par M. Alphonse Droz, président de la commission scolaire de Cernier, M. Pierre-Auguste Leuba, conseiller d'Etat, a parlé, vendredi soir à la salle du tribunal, du sujet suivant : « L'aménagement du territoire ».

Avec éloquence, l'orateur a su dégager la leçon des événements, à savoir qu'il faut aménager le territoire de façon rationnelle et selon un plan étudié avec soin, plan communal qui doit pouvoir s'intégrer dans un plan cantonal lequel, fait partie d'un plan national. Il nous est difficile, dans la place qui nous est mesurée, de relever toutes les suggestions présentées par M. P.-A. Leuba, qui, par ailleurs, traite de façon très précise, le problème routier et ferroutin dans le canton, au Val-de-Ruz en particulier, et le classement des sites et mouvements historiques.

Remercions-le de sa conférence très intéressante et de l'idéal qu'il poursuit et qui fut pertinemment exposé au début de sa conférence par M. Maurice Neeser, président de l'Institut neuchâtelois ; le développement du patrimoine neuchâtelois et le maintien de ses valeurs artistiques culturelles et historiques.

Affaires scolaires

(c) Présidée par M. Alphonse Droz, la commission scolaire s'est réunie jeudi soir, à l'hôtel de ville.

Elle a tout d'abord adopté le projet de budget pour l'instruction publique en 1950 qui actue une somme de 144.184 fr. 25 en dépenses, soit pour l'école primaire 62.223 francs, pour l'école secondaire 62.194 fr. 25, pour l'école ménagère 13.261 fr., pour l'école complémentaire professionnelle et cours pour apprentis 466 fr. Puis, les vacances d'hiver ont été fixées au samedi 24 décembre 1949 et compris au lundi 2 janvier 1950 et compris. Retenue des classes le mardi matin 3 janvier 1949 à l'heure habituelle.

En raison des périodes de vacances supplémentaires dues à l'épidémie de scarlatine et à la présence de la grippe, la semaine de sports habituellement fixée au début de la nouvelle année a été supprimée. Elle sera remplacée par une ou deux sorties officielles des classes.

De plus, plusieurs conférences ont été prévues au cours de cet hiver. Les vacances de l'enseignement ménager, deux cours post-scolaires, groupant une vingtaine d'élèves adultes, ont été organisés.

Après que le président eut renseigné la commission sur la réorganisation des classes et sur l'entrée en fonction du nouveau instituteur, la commission a assisté, en fin de séance, à une démonstration d'un nouvel appareil de cinéma acheté récemment par la commune et dont les résultats furent très concluants.

BOUDEVILLIERS

Soirée scolaire

(c) Organisée par la coopérative scolaire « La Ruche », les samedi et dimanche 19 et 20 novembre, cette soirée, la première de la saison, fut un plein succès.

M. Claude Vaucher, instituteur, organisateur et directeur tout à la fois, s'est montré maître en la matière, et ses élèves dignes de son enseignement musical et théâtral.

Le premier numéro : « Jeu historique », texte d'H. Devain, histoire de notre Suisse dès sa fondation, agrémenté des plus beaux chants patriotiques extrêmement bien exécutés et donné dans un beau décor fut un triomphe. Cette interprétation intéressante est un exercice de mémorisation modeste, faits et dates, pour les écoliers.

Ensuite, furent donnés en intermède, piano, récitation, chants d'élèves ; ceci très joli et amusant.

« Les petits marchands d'oranges », pièce en 3 actes de Colette d'Hollosy, fut interprétée très joyeusement par des jeunes pleins de vie.

Le public, très nombreux, manifesta son plaisir par des applaudissements chaleureux.

Chronique régionale

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La seconde journée des manœuvres du 1er corps d'armée

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

VAL-DE-TRAVERS

Un gendarme se noie dans une fosse à purin

(c) Lundi soir, M. Camille Renaud, gendarme retraité, habitant Coffrane, en rentrant de la chasse, a glissé dans une fosse à purin, près de la ferme du Chauverain, située en dessus des Geneveys-sur-Coffrane.

Encore la scarlatine

(c) La semaine dernière, un troisième cas de scarlatine s'est déclaré. Les classes ont été fermées de jeudi à lundi. Les petits malades ont été évacués à l'hôpital.

AUX MONTAGNES

LE LOCLE

Un individu trouvé inanimé sur la chaussée

On ignore encore s'il s'agit d'un accident ou d'une agression

Lundi soir, à 23 h. 15, un jeune homme, M. Bron, a été trouvé inanimé sur la chaussée, à 300 mètres environ du tunnel du Châtelard, en direction des Frères.

Conduit à l'hôpital dans un état grave, M. Bron n'a pu que prononcer le mot « agression ».

Cependant, de l'enquête à laquelle le gendarmier a procédé, il résulte que des débris de verre, des cheveux et des traces de sang ont été trouvés sur la chaussée, là où la victime a été découverte. Il se pourrait donc que M. Bron ait été atteint par une automobile et laissé sur la route.

Le médecin ne peut se prononcer sur l'état du blessé.

La brigade de la circulation poursuit son enquête, mais celle-ci n'avait pas encore abouti hier soir.

Aux dernières nouvelles, l'état de M. Bron, quoique grave, n'est pas alarmant.

RÉGIONS DES LACS

BIENNE

Le budget pour 1950

(c) La situation économique favorable de ces dernières années permet à la ville de Bienne de présenter une fois de plus un budget équilibré. Pour 1950, les dépenses sont supputées à 18,5 millions de francs environ, et les recettes à 18,6 millions; le budget accuse un excédent de recettes de 55,206 fr., grâce à quoi furent prévues, en plus des dépenses ordinaires, des dépenses extraordinaires considérables: aux bâtiments scolaires 200,000 fr.; subventions pour logements 1,500,000 fr., amortissements au service extraordinaire 200,000 fr., travaux du bâtiment et du génie civil, canalisations 800,000 fr., soit un total de 2,700,000 fr. Les recettes ordinaires couvriront ainsi non seulement les dépenses ordinaires, mais les dépenses extraordinaires de l'ordre de 2,7 millions de francs.

Comparativement au budget de 1949, les dépenses se sont accrues de 1 million 406,000 fr., et les recettes de 1 million 471,000 fr.

Lors de la discussion, le porte-parole de la fraction bourgeoise, se fondant sur des considérations d'économie et de rationalisation, a proposé le renvoi du budget au Conseil municipal. Quant au porte-parole de la fraction socialiste, il a pris position en faveur du budget. Le vote a accusé 17 voix pour le renvoi au Conseil municipal et 32 voix pour la mise en discussion du budget. Au vote final, le budget pour 1950, dans la forme où il est soumis par l'autorité exécutive fut adopté par 37 voix contre six.

Le second point à l'ordre du jour était la question de la correction du chemin Vert (partie sud). La somme prévue pour ce travail se monte à 70,830 fr. Ce projet fut adopté sans discussion.

Au cours d'une émouvante cérémonie

La Brévine a fêté hier son doyen qui est entré dans sa centième année

Notre correspondant de la Brévine nous écrit:

Une belle et touchante cérémonie a marqué le 22 novembre, jour anniversaire de M. Ali Richard, qui, né en 1850, entrait dans sa centième année. Le temple fleuri et fort joliment décoré était éclairé de cent bougies.

A 11 heures, la fanfare joue et salua le centenaire, qui était entouré de sa nombreuse famille.

Après la prière, un cantique est chanté, puis M. M. Vuille, préfet des Montagnes, au nom du Conseil d'Etat, présente ses hommages et ses félicitations à M. Ali Richard.

Ce dernier, né à la Sagne et venu à la Brévine en 1888, porte allègrement son âge. Puisse-t-il profiter encore longtemps du faucon qui lui est remis aujourd'hui.

Après un chant d'une parente de notre doyen, le pasteur André prononce une méditation simple et forte sur le texte: « Jusque ici, l'Eternel m'a secouru ». Il relate les débuts modestes du jubilaire et de sa femme, les peines les plus affectueuses pour l'avenir. Puis c'est le moment le plus émouvant de la cérémonie. Six aînés-petits-enfants viennent dire chacun quelques mots à leur grand-papa en lui remettant des fleurs ou un petit présent, et le dernier - trois ans et demi - dit d'une petite voix: « Mon Dieu, bénis grand-père et reste auprès de lui ».

Le chœur chante ensuite un morceau de circonstance fort touchant, composé par le pasteur E. André, et sur l'air « Nous l'avions bâtie, la blanche maison ».

Un représentant de la famille, M. Marcel Jeanneret, remercie les autorités cantonales et communales, le pasteur et tous ceux qui ont fêté et entouré le jubilaire.

L'assemblée, qui emplissait les moindres recoins du temple, après le chant d'un cantique, s'écarte au sons d'un dernier morceau joué par la musique de Dieu n'a manqué.

Le chœur mixte chante une mélodie populaire charmante, puis M. Edgar Sausser, président du Conseil communal, vient présenter ses vœux et ses félicitations au nom de la population de la Brévine, qui voue toute son estime et son affection à notre doyen.

Un témoignage est remis au jubilaire ainsi qu'un parchemin qui lit M. René Matthey-Doret, secrétaire communal. Ce document reproduit les principaux événements de la longue vie de M. Richard, qui a toujours eu un caractère charmant et ne paraît guère avoir plus de 70 ans.

Un représentant de la commune d'origine du centenaire, Coffrane, vient

VAL-DE-TRAVERS

L'activité de Pro Juventute

(c) Selon le dernier rapport du comité de district, Pro Juventute a dépensé, l'année dernière au Val-de-Travers 2420 francs pour des cures d'air et des déplacements de vacances, 620 fr. pour des écoles et des apprentissages, 440 fr. pour des pensions d'enfants malades, délicats ou anormaux, 820 fr. pour des secours en nature, 250 fr. pour des layettes; des dons se montant au total à 960 fr. ont été répartis à diverses œuvres d'utilité publique du vallois.

En décembre 1948, 52,074 timbres, 407 cartes postales et 975 cartes de vœux ont été vendus apportant un élément de recettes de 5484 fr. 70.

LES VERRIÈRES Communisme et christianisme

(c) M. E. DuBols, pasteur, a commencé aux Verrières une série de conférences publiques bi-mensuelles annoncées sous le titre général: « Communisme et christianisme ». Les circonstances m'ayant empêché d'y assister, un auditeur a bien voulu me donner le résumé que voici:

Développant son étude sur le communisme, abordée il y a quinze jours, le pasteur DuBols s'est attaché mardi soir à évoquer le triple climat historique, économique et moral grâce auquel un communisme latent a pu prendre réalité.

Un capitalisme sans frein, une technique affolante, une économie sans foi ni loi, créèrent un prolétariat auquel une philosophie matérialiste accorda la réalité historique. A la révolution bourgeoise, Marx oppose la révolution prolétarienne.

« Le monde est plein d'idées chrétiennes devenues folles. » Dans le siècle de « l'économie d'abord », Marx élabore un programme de salut, une doctrine aussi matérialiste et aussi anthropique que l'inhérent libéralisme. Même négation de la valeur de la personne, même déification de la production.

Par des textes très justement choisis, M. DuBols nous démontre la nécessité d'une révolution que Marx n'était pas seul à porter en lui, mais comment le communisme, fils prodigue du libéralisme, hérita des vices de son père et d'autres encore.

Une solution ne peut pas être sociale ou économique, elle doit être chrétienne. L'effort doit porter sur la personne elle-même, le culte de l'argent et le culte de l'humanité dégringolent.

« L'homme, dont la valeur se mesure, même et déjà sur la terre, au sang du Sauveur. »

TRAVERS

Les essais de la moto-pompe ont été concluants

(c) Comme nous l'avions annoncé, la collaudation de la moto-pompe a eu lieu samedi en présence de MM. Fischer, directeur de l'établissement cantonal d'assurance immobilière, Guye, président de la Fédération cantonale des sapeurs-pompier, Wyss, président de commune.

Les essais ont donné entière satisfaction, la garantie du fournisseur ayant été chaque fois largement dépassée. Ils se sont terminés aux environs de 18 heures. L'après-midi, le Conseil communal a offert une collation à l'Hôtel de l'Ours, au cours de laquelle M. Overney, commandant du corps, a pris la parole.

A 18 heures, tractée par un camion, la « campagne » faisait le tour du village et était enterrée avec tous les honneurs que la population lui devait. Un groupe de la fanfare donna concert sur tout le parcours.

A 21 heures débuta la soirée familiale avec l'orchestre « Tourne-Sol », composé d'anciens et de jeunes pompiers, qui eut beaucoup de succès. Au cours de la soirée se déroula la « monture » rappelant quelques faits saillants ayant trait aux pompiers. Elle fut une réussite.

COUVET

Assemblée de la Société neuchâteloise des hôteliers, cafetiers et restaurateurs

(sp) La société cantonale des hôteliers, cafetiers et restaurateurs a tenu son assemblée générale la semaine dernière à Couvet. Cent seize membres y assistaient.

Le matin, les participants assistèrent, au Buffet de la gare, à une conférence de M. A. Porret, de Cortaillod, sur le marché et le commerce des vins en Suisse, conférence qui fut suivie d'une dégustation de vins du pays.

Le banquet fut servi aux congressistes dans les différents établissements de la localité et l'après-midi s'est tenue la séance administrative, au cours de laquelle plusieurs questions d'ordre professionnel furent examinées, sous la présidence de M. R. Schweizer, de Neuchâtel, président cantonal.

COMMUNIQUÉS

Le général Guisan à Neuchâtel

Nous devons au comité de l'Association des sociétés de la ville de Neuchâtel l'heureuse initiative d'une conférence du général Guisan. C'est en effet jeudi 24 novembre, au Temple du Bas, que nous entendîmes celui en qui le peuple suisse tout entier a mis sa confiance dans les heures difficiles de son histoire.

Dix ans après... 1939-1949, sujet qui retiendra l'attention de nombreux auditeurs. Dix ans se sont en effet écoulés depuis la mobilisation générale, et combien d'événements se sont déroulés depuis, et qui seront retracés au cours de cette conférence!

La société de chant l'« Orphéon » prêterait son concours. Une collecte sera faite au profit du Fonds de secours Général Guisan en faveur de nos soldats malades et de leurs familles.

Opérette viennoise à la Rotonde

Il s'est créé à Zurich un ensemble d'opérettes viennoises dont font partie d'excellents exécutants de théâtres suisses et où le côté artistique ne laisse rien à désirer. La première tournée prévue, vendredi 25 novembre, à la Rotonde, la « Försterchristl », musique de Georg Jarno. Nous y entendrons, entre autres, le fameux comique viennois Charly Hochstätter. Le public appréciera la bonne interprétation de chacun des rôles et applaudira cette opérette pleine d'entrain et de charme.

Le Dakota hollandais a été retrouvé hier dans une forêt norvégienne

Seul, un enfant a survécu à la catastrophe

OSLO, 22 (Reuter). — Les restes de l'avion Dakota hollandais disparu ont été trouvés par une colonne de secours entre Filvite et Storsand, sur la rive ouest du fiord d'Oslo.

Des milliers de volontaires et des douzaines d'avions ont recherché pendant deux jours cet appareil qui se trouve dans une forêt.

Le point de chute de l'appareil est situé à 2 km. des fermes Elgton Gard, L'Avion, en tombant, a ouvert un corridor de 40 mètres de large dans la forêt. Bien qu'il soit fortement endommagé, il n'a pas pris feu.

Filvite et Storsand sont de petites localités sur le fiord d'Oslo, près de

Drammen, à 40 km. de la capitale norvégienne.

Un seul survivant

OSLO, 22 (Reuter). — Seul un enfant de 12 ans, Isaac Allal, a survécu à la catastrophe aérienne. 35 personnes se trouvaient à bord du Dakota. Isaac Allal a été transporté à l'hôpital de Drammen.

Un paysan parvenu sur les lieux de la catastrophe a compté 26 cadavres répartis parmi les débris de l'appareil. D'autres corps se trouvent encore à l'intérieur de l'avion. Il est tout à fait exclu qu'il y ait encore des survivants dans l'avion même.

Le débat sur l'Allemagne à l'Assemblée nationale française

La séance de nuit

PARIS, 23 (A.F.P.). — Le débat de politique étrangère s'est ouvert hier après-midi à l'Assemblée nationale, avec l'audition des deux premiers interpellateurs inscrits.

Le général Aumeran, du parti républicain de la liberté, voit dans le fédéralisme la seule solution du problème allemand.

En Allemagne, dit-il, le nationalisme est endémique. Nous sommes aujourd'hui dans une situation aussi angoissante qu'en 1940. Il faut revenir aux Allemands.

C'est ensuite M. Serre, de l'Union démocratique indépendante, qui demande au gouvernement de préciser sa position à l'égard de l'Allemagne, et déclare notamment:

Les magnats de la Ruhr sont toujours agissants. Il faut les éliminer.

Et l'orateur conclut en déclarant qu'il est partisan d'une internationalisation de la Ruhr.

Le débat se poursuivra en séance de nuit.

Une gigantesque affaire de fraude sur l'alcool découverte en France

LILLE, 22 (A.F.P.). — Une gigantesque affaire de fraude sur l'alcool a été découverte par les services de répression. Le trafic porte sur près de 2 millions de litres et a permis aux trafiquants de bénéficier de l'ordre d'un milliard de francs. Huit personnes ont été déjà arrêtées et de nombreuses autres seraient impliquées.

Il semble que les trafiquants aient eu des complicités dans les services de la douane. Le trafic partait de Paris, à partir de certaines distilleries parisiennes travaillant presque exclusivement pour la droguerie, la parfumerie et la pharmacie. L'alcool sortait de ces distilleries non dénaturé et prenait le chemin des fabriques clandestines de « pastis » ou des dépôts d'exportation frauduleuse que l'on recherche.

AUTOUR DU MONDE en quelques lignes

En FRANCE, un énorme incendie s'est déclaré à la fin de la soirée d'hier dans un établissement fabriquant du chewing-gum, juste près de Vienne (Isère). Les dégâts s'élevaient à un milliard de francs français.

L'intergroupe du R.P.F. a pris connaissance et approuvé les propositions de loi et de résolution déposées récemment sur le bureau de l'Assemblée nationale et concernant l'amnistie et la fin du régime de détention du maréchal Pétain.

En ITALIE, les forts des Halles de Rome se sont mis en grève.

La grève générale a été proclamée à Naples pour aujourd'hui, afin de protester contre les licenciements qui ont eu lieu dans les entreprises industrielles de la ville.

La Chambre a voté la confiance au gouvernement par 299 voix contre 159, à l'issue des débats sur la récente crise ministérielle.

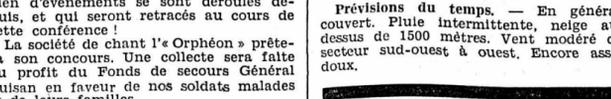
En BELGIQUE, la commission spéciale de la Chambre a commencé hier l'examen de la proposition de loi tendant à instituer une consultation populaire sur la question royale.

En TCHÉCOSLOVAQUIE, 168 députés ont été remis en liberté après avoir promis de ne plus se laisser entraîner à l'avenir par la propagande.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 22 novembre. Température: Moyenne: 6,5; min.: 5,6; max.: 7,5. Baromètre: Moyenne: 712,4. Eau tombée: 5,6. Vent dominant: Direction: sud-ouest; force: modérée de 16 h. 45 à 19 h. 30 environ. Etat du ciel: couvert, pluie depuis 11 h. 30.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel) 719,5



COMMUNIQUÉS

Le général Guisan à Neuchâtel

Nous devons au comité de l'Association des sociétés de la ville de Neuchâtel l'heureuse initiative d'une conférence du général Guisan. C'est en effet jeudi 24 novembre, au Temple du Bas, que nous entendîmes celui en qui le peuple suisse tout entier a mis sa confiance dans les heures difficiles de son histoire.

Dix ans après... 1939-1949, sujet qui retiendra l'attention de nombreux auditeurs. Dix ans se sont en effet écoulés depuis la mobilisation générale, et combien d'événements se sont déroulés depuis, et qui seront retracés au cours de cette conférence!

Mis en appétit, nous repassons la ligne de front pour aller à la recherche des blindés Heuer. Sur une petite hauteur boisée, un capitaine regroupe sa compagnie soigneusement cachée elle aussi. Nous voici donc en présence de ces fameux chasseurs de chars C. 13, que l'armée suisse a acquis en 1946-1947 et qui ne laissent pas d'être impressionnants, pointant leur canon 7,5 à travers les feuillages et marquant leur passage sur le sol par les traces profondes de leurs chenilles. Pourtant, malgré leur puissance d'attaque, le bat. ch. bl. Studer, ainsi que le bat. moto-cycl. 31 devaient, hier à midi, échouer dans cette tentative d'attaque vers Frauenkappelen, sans d'ailleurs que Bleu réussisse à rejeter Rouge dans la Sarine.

Même pitônement, durant toute la journée, dans l'autre secteur, celui de Niederried où les forces Heuer ont certes un peu élargi leur tête de pont, en l'étendant jusqu'au barrage de Mühleberg sur le Wollensee, mais où elles n'ont pas réussi à exploiter ce succès. Enfin, pour donner une idée complète de la situation de mardi, signalons les harcèlements opérés par les escadrons du gr. drag. 3 de Bleu, sur les arrières de Rouge, par la rive gauche des deux rivières. C'est à Laupen que la cavalerie a franchi la Sarine, mais ce n'est là qu'un succès de caractère local.

On n'aura garde d'oublier que l'aviation a joué également son rôle, hier, du moins jusqu'au moment où les conditions atmosphériques l'ont permis. Les C. 36 de Bleu ont tenté de bombar-

der les ponts de Niederried et de Gümmenen, mais n'y sont pas parvenus. L'aviation rouge avec ses moranes est allée lancer ses projectiles sur les arrières de la défense. Nous avons accompli, pour notre part, une brève excursion à Payerne, en marge des manœuvres proprement dites, et à l'adrodrome nous avons pu examiner tout à loisir quelques-uns de nos fameux vampires.

Pent-on au soir de cette seconde journée des grandes manœuvres du 1er corps d'armée dégager déjà des conclusions? Ce serait quelque peu prématuré. La bataille pour les fleuves a continué. Rouge n'a cessé d'attaquer avec une ténacité qui n'avait d'égale que celle que mettait Bleu à se défendre. D'aucuns s'étonnent que la 3me div. n'ait pas mieux utilisé jusqu'à présent les puissants moyens d'artillerie mis à sa disposition. On connaît les raisons de cette réserve plus tard. Quant à Rouge, son élan initial, les sérieux avantages qu'il s'est assurés avec ses têtes de ponts, enfin, le nombre de ses blindés auraient pu pareillement laisser supposer qu'il effectuerait une poussée d'envergure. Il n'en a rien été jusqu'ici. Lorsque l'on disposera de tous les éléments d'information, il sera vraiment intéressant à considérer ce que de telles manœuvres auront réellement apporté de positif à l'instructif, de savoir dans quelle mesure notre armée a été améliorée pour remplir les conditions exigées par la guerre et, d'autre part, chose tout aussi capitale, ce qui reste à faire pour combler les lacunes.

LA VIE NATIONALE

L'épilogue judiciaire de la « grève du lait »

Notre correspondant de Berne nous écrit:

On n'a pas oublié la « grève du lait » déclenchée à fin octobre 1947 par l'Union romande des agriculteurs.

Le secrétariat général du département de l'économie publique avait alors ordonné une vaste enquête au terme de laquelle il avait enjoint de guerre neuf agriculteurs considérés comme les responsables de ce mouvement. Huit d'entre eux avaient été condamnés à des peines d'amendes, alors que le représentant de l'accusation avait demandé des peines de prison contre les principaux inculpés.

Or, aussi bien les condamnés que le secrétariat du département firent appel de ce jugement. L'affaire fut débattue le 4 novembre dernier à Berne et l'on en connaît maintenant la conclusion.

La Cour d'appel de l'économie de guerre a condamné à 1000 fr. d'amende, plus un émolument de frais de justice de 250 fr., chacun des deux principaux inculpés, Charles Magnin et Paul Thomann. Paul-Georges Thomann, fils du président, Daniel Carrard et Auguste Maeder sont condamnés chacun à 400 francs d'amende et à 100 fr. d'émolument. Georges Grétilat est condamné à 200 fr. d'amende et à 50 fr. d'émolument. Les frais de justice sont répartis entre les inculpés au prorata des amendes infligées.

La Cour d'appel a doublé les amendes infligées par le juge de première instance, sauf pour Auguste Maeder, qui avait été condamné d'abord à 250 francs d'amende.

On n'a pas encore communiqué le jugement concernant MM. Malherbe et Pierrehumbert, leur cas relevant non point de la cour mais du juge unique.

Précisons que les condamnés peuvent adresser un recours en grâce à l'Assemblée fédérale.

G. P.

L'indemnisation des porteurs suisses d'actions françaises

BERNE, 22. — Le Conseil fédéral a publié un projet d'arrêté approuvant la convention entre le gouvernement suisse et le gouvernement français relative aux modalités d'indemnisation des intérêts suisses en France dans les entreprises d'électricité et de gaz nationalisées.

Sur le montant de l'indemnité et les modalités de paiement, le message dit qu'en substance, le régime d'indemnisation franco-suisse prévoit la dévance aux ayants droit en lieu et place des actions et parts de propriété d'entreprises nationalisées, de titres de créance productifs d'un intérêt fixe de 3%. Le montant nominal libéré en francs français est déterminé selon les normes arrêtées dans la loi du 8 avril 1946. Le capital et l'intérêt fixe bénéficient d'une garantie de change calculée au cours officiel du franc suisse à la date de la mise en vigueur de la loi du 8 avril 1946, soit 3635 francs suisses pour 100 francs français ou 27,635 francs français pour un franc suisse. Les montants ainsi revalorisés sont payés en francs français, en sept échéances, au cours du franc suisse sur le marché libre de Paris le jour de la mise en paiement. Le premier achat interviendra aussitôt que possible sans être cependant exigible avant le 1er mars 1950. Un deuxième achat aura lieu le 1er juin 1950, les rachats subséquents, le 1er juin de chaque année et le dernier, le 1er juin 1955. Des intérêts de retard sont prévus en cas de non-paiement aux échéances. Les fonds remboursés doivent obligatoirement être réemployés en France et jouissent de larges possibilités de réinvestissement.

Institution d'une commission consultative pour les questions de politique commerciale. — BERNE, 22. Dans sa séance d'hier, le Conseil fédéral a décidé d'instituer une commission consultative pour les questions de politique commerciale.

Cette commission sera consultée périodiquement sur les différents problèmes intéressant l'aspect intérieur et extérieur de la politique commerciale. Elle est composée de 19 membres avec comme président, M. Hotz, ministre plénipotentiaire, directeur de la division fédérale du commerce, à Berne.

Lundi a commencé devant le tribunal de district de Zurich le procès sur les irrégularités commises à l'Office suisse d'expansion commerciale. Sont accusés: l'ancien directeur, M. Melnard Ltenert, et l'ancien chef comptable, M. Fritz Bühler. Tous deux sont accusés de gestion déloyale et de falsifications de documents. Les découvertes s'élevaient à 657,000 francs.

AVIS TARDIFS

Armée du Salut - Ecluse 20

Ce soir, à 20 heures

RÉUNION PUBLIQUE

présidée par les Commissaires Allemand et le Colonel Durig

Invitation à tous.

Aujourd'hui, 20 heures, Chapelle de l'Espoir

3me étude sur la prière

Temple des Valangines

Groupe d'hommes

Ce soir, à 20 h. 15

SPORT OU ÉGLISE

par M. Fritz Meyer

professeur de gymnastique

Invitation cordiale à tous.

Un titre officiel toujours apprécié des employeurs...

est celui que vous acquerez aux concours de

STENOGRAPHIE

(60 à 90 mots) et de

DACTYLOGRAPHIE

(catégorie élèves)

de l'Association sténographique A. P.

sous-section de la Société suisse des commerçants, Neuchâtel

Vendredi 25 novembre, 20 h.

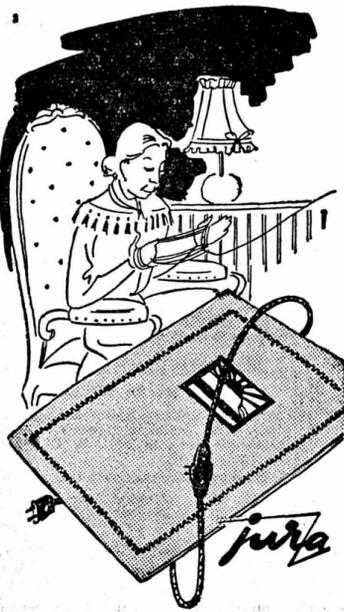
Ecole de commerce, Beaux-Arts

APOLLO Aujourd'hui à 15 h. et à 20 h. 30

DERNIÈRES DE

AU DELÀ DES GRILLES

avec JEAN GABIN et ISA MIRANDA



Ah! que je suis content (e) d'avoir le magnifique cousin électrique «Jura»! Et vous même? Demandez encore aujourd'hui notre prospectus ainsi que le bon pour le
Concours gratuit
 Cela en vaut la peine! **L. Henzirohs S.A.**
 Niederbuchsiten - 1/Olten

Salles à manger
 Six pièces depuis **Fr. 580.-**
 CHOIX TRÈS GRAND
 Arrangements de paiements

Membles G. Meyer
 NEUCHÂTEL

Le goûter... c'est l'adopter...
 c'est formidable
 c'qu'il est... bon
l'pain Montandon
BOULANGERIE DES PARCS
 ON LIVRE A DOMICILE Tél. 5 14 45

Peclard
lessive
Grasse et Active

... EXCELLENTE! 1.95 fr.

Pour un abat-jour soigné de goût français

Jean Perriraz
 EXTENSION TAPISSEUR-DÉCORATEUR
 8, rue de l'Hôpital
 Tél. 5 32 02 - Neuchâtel

Artistes et amateurs

Vous qui aimez peindre

Il vous faut
notre boîte-chevalet «Innova»

d'une conception toute nouvelle, qui vous offre l'avantage de pouvoir se transformer en table d'aquarelle, de dessin ou en chevalet pour peindre à l'huile, en ayant l'un ou l'autre une stabilité absolue

Représentant exclusif pour le canton:
M. Thomet, Ecluse 15

AVANTAGEUX
Lapins de garenne
 (sans tête), entier, ragoût ou civet
Fr. 2.10 le 1/2 kg.
 Ménagères: profitez de cette offre intéressante

LEHNHERR FRÈRES
 NEUCHÂTEL - Téléphone 5 30 92

WILLY WETLI
 Cultures de champignons d'Hauterive
 ROUGES-TERRES 33 Tél. 7 55 16
 à le plaisir de vous offrir tous les jours des

champignons frais

A VENDRE
 un pousse-pousse crème, un parc pour enfant, une petite chaise pour enfant, une paire de skis (très avantageux).
 S'adresser: Roc 10, 1er, à gauche.

Bibliothèques vitrées ou étagères à livres
 Grand choix chez

Membles G. Meyer

Contre le froid...
 Mules en feutre chez
JUTZELER, Hôpital 3 à Neuchâtel.

Salon Inès
 pour une belle coiffure teinture ou manucure
 Permanente garantie

Tél. 5 24 12
 Faubourg du Lac 6
 Mme Steiner-Galli

ATTENTION

URGENT: Nous faisons des conditions très avantageuses à toutes personnes désirant construire SA MAISON. Ecrire case postale Gare 97 Neuchâtel

SPORTS D'HIVER
Villa Sévigné - Villars s/Ollon
 Table et service 1er ordre
 Prix: Fr. 14.- à 17.-

Pour grand immeuble moderne, locatif et commercial, magnifique situation, il est cherché
Fr. 30,000.-
 en hypothèque second rang. Adresser offres écrites à T. B. 11 au bureau de la Feuille d'avis.

Chiffons - Ferraille - Papiers
 sont achetés au plus haut prix par
L. Hœfler PLACE DES HALLES 5
 NEUCHÂTEL

POUR VOS COMBUSTIBLES
 adressez-vous à
LOUIS GUENAT
 Maillefer 19 - Tél. 5 25 17
Charbons - Mazout - Bois

Pour recouvrir un salon moderne ou de style
 Grand choix de tissus Travail soigné

Jean Perriraz
 PREPARATEUR TAPISSEUR-DÉCORATEUR
 8, rue de l'Hôpital
 Tél. 5 32 02 - Neuchâtel

Achats - Ventes - Echanges de tous meubles usagés aux
Occasions Meyer
 Faubourg de l'Hôpital 11
 NEUCHÂTEL
 Arrangements de paiements sur demande

Temple du Bas - Neuchâtel
La Brigade de la Drôme
 Vendredi 25, samedi 26
 et dimanche 27 novembre 1949, à 20 h. 15
 sous les auspices de la paroisse de Neuchâtel

NOËL À ROME

Pour assister à l'ouverture de l'année sainte et à la messe de minuit par le chœur de la Chapelle sixtine, les participants auront le privilège d'être reçus en audience par S. S. Pie XII

6 JOURS, DU 23 AU 28 DÉCEMBRE
Fr. 228.- tout compris

Voyage accompagné, 2me classe, hôtel renommé Renseignements et inscriptions à l'AGENCE ORBI, Métropole 1, tél. 3 94 13, LAUSANNE CONTEMPORAINES: pour votre course annuelle demandez un devis. Nombreuses références à disposition

DÉMONSTRATION
 de la
machine à laver «HOOVER»
 chaque jeudi de 15 à 17 h.

H. BAILLON
 NEUCHÂTEL

AULA DE L'UNIVERSITÉ
 Samedi 26 novembre, à 17 h. 15
M. François CARVALLO
 parlera des
Châteaux de la Loire
 et des
Jardins de Villandry
 Projections en couleurs
 LOCATION «AU MÉNESTREL»
 Prix des places: Fr. 2.50
 Réductions pour étudiants, élèves des écoles et membres des sociétés d'horticulture

Les meilleures leçons d'accordéon
 Les élèves qui obtiennent les meilleurs prix, vont à l'école d'accordéon
JEANNERET
 NEUCHÂTEL
 Tél. 5 14 66, Matile 29,
 Magasin: Seyon 28
 Seule école reconnue par l'Association suisse des professeurs d'accordéon

Les anciens membres du
F.C. Neuchâtel-Sports
 sont priés de se rencontrer:
 Samedi 26 ct. à 20 h. 15
Brasserie du Cardinal
 Rue du Seyon

Succès assuré
 professeur de piano
 Anne BOURQUIN
 S'adresser: VALANGIN

Envoyez la 203...

C'est une révélation

Georget 203

Garage Segessemann
 PREBARREAU - Tél. 5 26 38
 Exposition en ville:
 Evole 1 - Tél. 5 52 72

Deutsche Leihbibliothek
 Mme B. Dupuis
 Flandres 5

A LOUER
Jeux de patience Puzzles
 150 à 1200 morceaux. - Abonnements par 3 mois de 4 fr. 50 à 10 fr. 50. Vuilliamet, qual Ph.-Godet, 4, Neuchâtel.

QUATRIÈME CONFÉRENCE DE BELLES-LETTRES
 VENDREDI 25 NOVEMBRE, à 20 h. 30
A L'AULA DE L'UNIVERSITÉ

YVES FARGE

LA GUERRE ATOMIQUE EST-ELLE POSSIBLE?

Location «Au Ménestrel». Réductions aux étudiants et apprentis

Cinquième conférence: L. GABRIEL-ROBINET: «La vérité sur la presse française»

PROCHAINS CONFÉRENCIERS:
René MARAN - Président; HERRIOT
Président SPAAK

PALACE

AUJOURD'HUI A 15 HEURES

3 YVONNE PRINTEMPS
 PIERRE FRESNAY

3 VALSES
 Musique de Johann Strauss

2 DERNIERS JOURS

FERNANDEL
 dans **L'HÉROÏQUE M. BONIFACE**
 Un gros éclat de rire

Judi: Matinée à 15 heures
 PRIX RÉDUITS

Ravissante blouse de travail
 en vichy rayé pur coton, façon nouvelle, en bleu-blanc, rouge-blanc, marine-blanc.
 Taille 50 = 17.50 Tailles 42 à 48 **15.80**

Un assortiment formidable de

BLOUSES de TRAVAIL
 en cretonne pur coton, jolies impressions variées, façons très étudiées,
2250 1980 1750 1480 1280

Voyez notre vitrine et pensez dès maintenant à vos cadeaux de fin d'année

La Nouveauté s.a
AU LOUVRE
 NEUCHÂTEL

Les meilleures leçons d'accordéon
 Les élèves qui obtiennent les meilleurs prix, vont à l'école d'accordéon
JEANNERET
 NEUCHÂTEL
 Tél. 5 14 66, Matile 29,
 Magasin: Seyon 28
 Seule école reconnue par l'Association suisse des professeurs d'accordéon

Les anciens membres du
F.C. Neuchâtel-Sports
 sont priés de se rencontrer:
 Samedi 26 ct. à 20 h. 15
Brasserie du Cardinal
 Rue du Seyon

Succès assuré
 professeur de piano
 Anne BOURQUIN
 S'adresser: VALANGIN

ÉMISSION
 d'un
emprunt 3% du canton du Tessin 1949
 de Fr. 6,000,000.-

destiné à la conversion ou au remboursement de l'emprunt
3 1/2 % Conversion de 1893 de Fr. 10,000,000.-

dont Fr. 5,382,000.- sont actuellement encore en circulation. De ce montant, des obligations pour Fr. 190,500.- nom. sont sorties au tirage pour le remboursement au 31 décembre 1949 qui ne peuvent pas être converties. Le solde de Fr. 5,191,500.- sera déposé au remboursement pour le 30 juin 1950.

MODALITÉS DE L'EMPRUNT: Taux d'intérêt 3%, coupons semestriels aux 30 juin et 31 décembre. Jouissance: 31 décembre 1949.

Echéance de l'emprunt: 31 décembre 1969; amortissements annuels de 120,000 francs, par tirage au sort, au pair, à partir de 1954; faculté d'augmenter les amortissements ou de rembourser totalement l'emprunt à partir du 31 décembre 1964. Titres de Fr. 1000.-, au porteur. Cotation de l'emprunt aux bourses de Bâle, Berne, Genève et Zurich.

PRIX D'ÉMISSION: 100% plus 0.60% timbre fédéral sur les obligations.
LES DEMANDES DE CONVERSION ET LES SOUSCRIPTIONS CONTRE ESPÈCES seront reçues du 23 au 30 novembre 1949, à midi.

LIBÉRATION des titres du 15 décembre 1949 au 14 janvier 1950.

Les prospectus détaillés, les bulletins de conversion et les souscriptions sont à disposition aux guichets des banques sur toutes les places suisses.

BANCA DELLO STATO DEL CANTONE TICINO.
UNION DES BANQUES CANTONALES SUISSES.

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Le Grand Conseil a poursuivi mardi matin l'examen du budget de l'Etat pour 1950

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On a trouvé une formule mixte pour 1949. Mais, pour 1950, M. Brandt veut bien réunir une fois encore les représentants des ligues contre la tuberculose pour examiner une fois encore tout ce problème de répartition.

Des géomètres aux pêcheurs en passant par les témoins et les bûcherons

Toujours au chapitre du département de justice, M. Maurice Ponnaz (p.p.n.), intervient pour demander la mise à jours des plans cadastraux. Le personnel surnuméraire qu'on se propose d'engager pour seconder le géomètre cantonal doit être de bonne qualité.

M. Leuba répond que les aides-géomètres sont rares. On entrevoit la possibilité d'en engager deux et cela permettra heureusement de rattraper le retard.

M. André Sandoz (soc.), espère qu'on verra bientôt l'augmentation tant attendue de l'indemnité des témoins. Un nouveau tarif des frais de justice est à l'étude et sera soumis prochainement au Conseil d'Etat, assure M. Leuba.

On revient, un moment en arrière. M. Jean-Louis Barrelet, chef des départements militaires et de l'agriculture était à Berne lundi et n'a de ce fait pas pu donner les renseignements que lors de l'examen des recettes, M. Numa Perregaux-Dielf demandait au sujet de la baisse des prix des bois de réperie.

M. Eugène Humbert-Droz (lib.) rappelle qu'on lui avait promis mieux qu'un « rebudgetage » pour l'unique voie de communication reliant Lignières au Landeron et qui est dans un état déplorable.

M. N. Perregaux-Dielf (lib.) plaide pour le tronçon, long d'un kilomètre et demi, qui sépare Valangin de Coffrane.

M. Eugène Males (soc.) voit dans le fait qu'on ait posé des canaux depuis longtemps sur les bords de la route du Doubs une raison pour les partisans de la réfection du tronçon la Chaux-de-Fonds-Biaufond d'espérer que leurs vœux ne tarderont plus à être exaucés.

M. Henri Rossel (rad.) fait remarquer que si la route du haut reliant Hauterive à la Coudre est en parfait état, il n'en est pas de même de son prolongement de la Coudre au pont du Mail.

M. Marcel Rossel (rad.) fait remarquer que si la route du haut reliant Hauterive à la Coudre est en parfait état, il n'en est pas de même de son prolongement de la Coudre au pont du Mail.

M. J.-L. Sandoz (soc.) essaie de ramener les problèmes viticoles et piscicoles à la faveur de cette discussion sylvoicole. Car il y a trois victimes, dit-il, des importations massives: le bûcheron, certes, mais aussi le pêcheur et le vigneron.

Hommage au colonel commandant de corps Borel

M. Werner Rüsch (rad.), en voyant la belle tenue des soldats actuellement en manœuvres et en bavardant avec des hommes aussi bien qu'avec des sous-officiers et des officiers, s'est rendu compte de l'estime générale dans laquelle était tenu leur chef.

Le lac est à tout le monde

Faut-il supprimer purement et simplement les pêcheurs amateurs? C'est ce que demande M. Jean-Louis Sandoz (soc.), lorsqu'on en arrive à examiner le budget du département de police. Ils sont une concurrence gênante pour les professionnels. Mais le lac est à tout le monde et il ne s'agit pas de les supprimer.

Problèmes militaires

M. Georges Darbre (soc.) s'étonne qu'on prévoit un poste d'adjoint à l'Intendance de l'arsenal de Colombier. N'est-ce pas un luxe?

Promenade sur les routes du canton

M. Jules-F. Joly (rad.) entame le traditionnel débat sur les travaux publics. Il exprime des félicitations au service des ponts et chaussées avant de rappeler des revendications régionales

du Val-de-Travers (route de la Clusette à Noiraigue notamment).

M. Henri Jaquet (soc.) parle des routes de la région du Locle et surtout des trottoirs.

M. Werner Rüsch (rad.) demande où en sont les laborieuses tractations au sujet de la route Neuchâtel-Saint-Blaise.

M. Fernand Martin (rad.) préférerait qu'au lieu de fabriquer lui-même ses produits de revêtement, l'Etat s'adresse aux entreprises privées.

M. Marc Grandjean (rad.), très satisfait de ce qui a été réalisé en faveur du réseau routier cantonal, signale encore certains tronçons dans la région de la Côte-aux-Fées.

M. Adolphe Humbert-Droz (lib.) rappelle qu'on lui avait promis mieux qu'un « rebudgetage » pour l'unique voie de communication reliant Lignières au Landeron et qui est dans un état déplorable.

M. N. Perregaux-Dielf (lib.) plaide pour le tronçon, long d'un kilomètre et demi, qui sépare Valangin de Coffrane.

M. Eugène Males (soc.) voit dans le fait qu'on ait posé des canaux depuis longtemps sur les bords de la route du Doubs une raison pour les partisans de la réfection du tronçon la Chaux-de-Fonds-Biaufond d'espérer que leurs vœux ne tarderont plus à être exaucés.

M. Henri Rossel (rad.) fait remarquer que si la route du haut reliant Hauterive à la Coudre est en parfait état, il n'en est pas de même de son prolongement de la Coudre au pont du Mail.

M. Marcel Rossel (rad.) fait remarquer que si la route du haut reliant Hauterive à la Coudre est en parfait état, il n'en est pas de même de son prolongement de la Coudre au pont du Mail.

M. J.-L. Sandoz (soc.) essaie de ramener les problèmes viticoles et piscicoles à la faveur de cette discussion sylvoicole. Car il y a trois victimes, dit-il, des importations massives: le bûcheron, certes, mais aussi le pêcheur et le vigneron.

M. Eugène Humbert-Droz (lib.) rappelle qu'on lui avait promis mieux qu'un « rebudgetage » pour l'unique voie de communication reliant Lignières au Landeron et qui est dans un état déplorable.

M. N. Perregaux-Dielf (lib.) plaide pour le tronçon, long d'un kilomètre et demi, qui sépare Valangin de Coffrane.

M. Eugène Males (soc.) voit dans le fait qu'on ait posé des canaux depuis longtemps sur les bords de la route du Doubs une raison pour les partisans de la réfection du tronçon la Chaux-de-Fonds-Biaufond d'espérer que leurs vœux ne tarderont plus à être exaucés.

M. Henri Rossel (rad.) fait remarquer que si la route du haut reliant Hauterive à la Coudre est en parfait état, il n'en est pas de même de son prolongement de la Coudre au pont du Mail.

M. Marcel Rossel (rad.) fait remarquer que si la route du haut reliant Hauterive à la Coudre est en parfait état, il n'en est pas de même de son prolongement de la Coudre au pont du Mail.

M. J.-L. Sandoz (soc.) essaie de ramener les problèmes viticoles et piscicoles à la faveur de cette discussion sylvoicole. Car il y a trois victimes, dit-il, des importations massives: le bûcheron, certes, mais aussi le pêcheur et le vigneron.

M. Eugène Humbert-Droz (lib.) rappelle qu'on lui avait promis mieux qu'un « rebudgetage » pour l'unique voie de communication reliant Lignières au Landeron et qui est dans un état déplorable.

M. N. Perregaux-Dielf (lib.) plaide pour le tronçon, long d'un kilomètre et demi, qui sépare Valangin de Coffrane.

M. Eugène Males (soc.) voit dans le fait qu'on ait posé des canaux depuis longtemps sur les bords de la route du Doubs une raison pour les partisans de la réfection du tronçon la Chaux-de-Fonds-Biaufond d'espérer que leurs vœux ne tarderont plus à être exaucés.

M. Henri Rossel (rad.) fait remarquer que si la route du haut reliant Hauterive à la Coudre est en parfait état, il n'en est pas de même de son prolongement de la Coudre au pont du Mail.

M. Marcel Rossel (rad.) fait remarquer que si la route du haut reliant Hauterive à la Coudre est en parfait état, il n'en est pas de même de son prolongement de la Coudre au pont du Mail.

M. J.-L. Sandoz (soc.) essaie de ramener les problèmes viticoles et piscicoles à la faveur de cette discussion sylvoicole. Car il y a trois victimes, dit-il, des importations massives: le bûcheron, certes, mais aussi le pêcheur et le vigneron.

plus cher, mais le plus complet et le plus satisfaisant pour les usagers de la route.

Et voici la route de Saint-Blaise, véritable serpent de mer... Les pourparlers avec le Conseil communal de Neuchâtel ont été simples.

M. Leuba rappelle encore une fois la belle entrée en ville qu'assurera la réalisation du projet d'une chaussée large de 12 m. 50 le long du lac.

Enfin, au sujet du Châtelot, on peut attendre, pour un avenir désormais assez proche, une réponse favorable de nos voisins d'entre-Doubs en ce qui concerne leur participation financière.

La session reprend ce matin à 8 h. 30. A. R.

Naturalisations

Sur vingt demandes de naturalisation, deux personnes de nationalité suisse désirent acquiescer l'indignité neuchâteloise, alors qu'elles ne remplissent pas les conditions de séjour pour être agréées à leur commune de domicile en vertu de l'article 45 de la loi sur les communes.

Après enquête et examen des dossiers, le Conseil d'Etat a constaté que tous les requérants remplissent les conditions légales. Aussi, au bulletin secret, les députés accorderont-ils la naturalisation aux personnes suivantes:

René Bernard, France, 1899, horloger-remonteur, à la Chaux-de-Fonds, et son épouse; dans le canton depuis sa naissance.

Giovanni Broggi, Italie, 1916, technicien-architecte, à Saint-Blaise, son épouse et un enfant mineur; en Suisse depuis 19 ans, dans le canton depuis juin 1938.

Valentine Degoumois, de Genève, 1920, licenciée en droit; en Suisse depuis sa naissance, dans le canton depuis 25 ans.

Pierre Fénart, France, 1929, employé de commerce, à la Chaux-de-Fonds, mineur autorisé; dans le canton depuis sa naissance.

Max Hirsch, sans nationalité, autruche Allemande, 1899, industriel, à la Chaux-de-Fonds, son épouse et deux enfants mineurs; dans le canton depuis avril 1939.

Herbert Kruse, sans nationalité, autruche Allemande, 1902, tailleur, à la Chaux-de-Fonds, et son épouse; en Suisse depuis sa naissance, dans le canton depuis septembre 1927.

Henri Marguet, France, 1927, agriculteur, au Cerneux-Pélaguet; dans le canton depuis sa naissance.

Karl Maurer, sans nationalité, autruche Allemande, 1906, tailleur, à Cernier, son épouse et un enfant mineur; en Suisse depuis sa naissance, dans le canton depuis avril 1927.

Nathalie Mazel, Russie, 1887, docteur en médecine, à Bendor, Silbataire; en Suisse depuis 41 ans, dans le canton depuis 1918.

Remo Mosca, Italie, 1929, apprenti mécanicien, à Couvet, mineur autorisé; dans le canton depuis 17 ans.

Alphonse Nusbaum, France, 1914, journaliste, à la Chaux-de-Fonds, son épouse et deux enfants mineurs; dans le canton depuis avril 1916.

Elio Peruccio, Italie, 1928, étudiant, au Locle; dans le canton depuis sa naissance.

Roland Renaud, France, 1929, ébéniste, à la Chaux-de-Fonds, mineur autorisé; dans le canton depuis sa naissance.

Eric Thomen, de Bâle-Campagne, 1916, ingénieur agronome, Neuchâtel, et son épouse; en Suisse depuis sa naissance; dans le canton depuis 14 ans.

Rita Uberti, Italie, 1913, employée de bureau, à Neuchâtel; dans le canton depuis sa naissance.

LA VILLE

La dernière étape des travaux à la place Purry est maintenant achevée

Dans la nuit de lundi à mardi, la compagnie des tramways a fait procéder au raccordement de la ligne de trolleybus entre la place d'Armes et la place Purry. Ainsi s'achève la dernière étape des travaux de transformation de la place Purry.

Dès 9 h. 20 hier matin, les trolleybus des lignes 4 et 8 ont fait la « boucle » autour de la statue de David de Purry.

Ajoutons que les pavés rouges qui revêtent la chaussée au nord de la Banque cantonale disparaîtront l'année prochaine, la mauvaise saison ne permettant pas d'entreprendre ce travail cette année encore.

Une auto contre un tram

Lundi, peu après 20 heures, un accident de la circulation s'est produit sur la route des Saars, à proximité du tournant du chemin des Mulets. Une automobile neuchâteloise roulait en direction de la ville, lorsque déboucha en sens inverse une voiture de tramway.

Quant au tramway, il a subi des dégâts minimes. En effet, seul le marchepied a été faussé.

Mésaventures d'un trolleybus

Hier, à la suite d'une fausse manœuvre, le trolleybus No 11 a dépassé le terre-plein devant le hangar de l'Evoles.

Le lourd véhicule se trouve en porte-à-faux au-dessus du môle de la Nautique qui est en contrebas.

Chute d'un cycliste

Hier soir, à Vansevoz, un cycliste a fait une chute sur la chaussée, l'une des roues de son véhicule s'étant prise dans les rails du tram. Il a été légèrement blessé à la tête.

Tribunal de police

L'audience du tribunal de police d'hier matin, présidée par M. R. Jean-prêtre, s'est soldée par de petites amendes, le renvoi de certaines affaires et l'arrangement de quelques litiges.

E. C. qui, en état d'ivresse, a troublé la tranquillité d'un village, s'est entendu condamner à 5 jours d'arrêts avec sursis d'un an, sursis accordé à condition que C., pendant ce laps de temps, renonce à apaiser sa soif au moyen d'une boisson alcoolique quelconque.

Pour voies de fait et scandale, G. C. payera 5 fr. d'amende, tandis que P. G., pour filouterie d'auberge et par défaut est condamné à 2 jours d'arrêts.

A. R., au volant d'un lourd camion, est monté sur un trottoir pour croiser un véhicule. Le trottoir a subi quelques dégâts vu qu'il n'était pas construit spécialement pour supporter une charge de plusieurs tonnes: 5 francs d'amende et 5 fr. de frais.

Une infraction à la loi sur la chasse amène quatre prévenus devant le tribunal. Ayant trouvé en forêt, en période de chasse ouverte, un chevreuil mâle mort, ils l'ont ramené chez l'un d'eux et l'ont déposé avec tout le respect que l'on doit à un chair sauteuse.

Ce chevreuil était-il produit de braconnage? Un arrêté sur la chasse — et non la loi — répond oui. Mais cet arrêté, pris chaque année, d'ailleurs, n'est publié que dans la « Feuille officielle » et remis aux seuls chasseurs. Les prévenus F. et consorts ne sont donc pas censés en avoir connaissance puisque aucun d'entre eux n'est chasseur. Y a-t-il ou non délit? Le président répondra dans huit jours à cette question, après avoir examiné les points de droit délicats que pose cette affaire.

Les films de Jean Painlevé

M. Jean Painlevé, directeur de l'Institut de cinématographie scientifique de Paris, est un magicien. Nous l'avons éprouvé lundi une fois de plus lors de la présentation de quelques-uns de ses courts métrages. Un magicien fait tout à la fois d'un homme de science, d'un artiste et d'un humoriste. Le produit des qualités que cela implique — auxqueltes s'ajoute une patience d'observation infinie — est passionnant. De ses longues observations d'animaux, marines pour la plupart, Painlevé ramène des images tropiques, sauvages, poétiques, d'une intensité extraordinaire, qui sont le reflet même de la vie.

Ces documentaires sont d'une très rare qualité. Faut-il pour révéler à la masse des aspects de la vie inconnus de la plupart, ils sont un moyen de vulgarisation scientifique extrêmement intéressant. Mais rares sont encore ceux qui ont les qualités nécessaires — l'étoffe — pour produire de tels chefs-d'œuvre. C'est de bandes de cette valeur que nous ayons pourtant besoin pour des buts éducatifs et non de ces films soi-disant pour jeunes qui sont produits à coups de dollars sans discernement de bon ou mauvais influence morale, esthétique ou autre.

Painlevé manie les divers procédés du cinéma tels que agrandissement, accéléré, superposition d'images, dessin animé, avec la maîtrise qui seule permet la production de bons films éducatifs. C'est grâce à ces procédés que le profane — l'éleve — comprend comment une graine pousse, comment l'oursin ou la pieuvre se déploie. Il acquerra des notions visuelles extrêmement frappantes, des théories scientifiques parfois très abstraites. Dans le film sur la terre, il est par exemple initié aux phénomènes physiques et chimiques qui ont modifié la croûte terrestre et à l'hypothèse de la fin de la terre par perte totale de l'eau.

L'office du film de la Fédération des étudiants de notre université avait organisé la matinée qui connut un immense succès. Le soir, d'autres bandes étaient projetées, notamment celle consacrée à la collaboration avec Ronquier à l'élevage scientifique de Pasteur, présentée sous un jour nouveau et très séduisant. H. R.

POMPES FUNÈRES
J. KELLER SEYON 30
 TEL. 5 46 60
 Ceroneils, transports, incinérations

Madame et Monsieur Edouard Henry-Banderet et leurs enfants, à Neuchâtel;
 Monsieur Eugène Banderet, à Marin;
 Mademoiselle Dora Banderet et son fiancé, à Neuchâtel;
 Monsieur et Madame Willy Banderet-Vessaz et leurs enfants, à Neuchâtel;
 Monsieur et Madame Edgar Banderet-Juvet et leurs enfants, à Pesoux;
 Monsieur et Madame Marcel Banderet-Béguin et leur fils, à Marin;
 Mademoiselle Simona Banderet, à Berne,
 ainsi que les familles Goller, Kunig, Humbel, Lebet, Véluzat, Banderet et Widmer,
 ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Paul BANDERET
 née Marthe GOLLER
 leur chère maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante et parente, qui s'est endormie dans la paix de Dieu, dans sa 72^{me} année.
 Marin, le 22 novembre 1949.
 Je vous laisse la paix,
 Je vous donne ma paix.
 Jean XIV, 27.

L'ensevelissement aura lieu à Marin, vendredi 25 novembre 1949. L'heure sera indiquée ultérieurement.
 On ne touchera pas
 Prière de ne pas faire de visites
 Dieu est amour.

Nous avons la profonde douleur de faire part du décès de notre cher et regretté frère, beau-frère, oncle et parent.
Monsieur Emile ETIENNE
 Dieu l'a repris à Lui, après une courte maladie, dans sa 84^{me} année.
 Pesoux, le 21 novembre 1949.
 (Grand-Rue 45)
 Les familles affligées.
 Repose en paix.

L'incinération, sans suite, aura lieu à Beaugregard, jeudi 24 novembre, à 13 h. 15, avec ouïte.
 Domicile mortuaire: Hôpital des Cadolles.
 Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Oh! vous que j'ai tant aimés sur la terre, souvenez-vous que le monde est un exil, la vie un passage et le ciel notre patrie; c'est là que Dieu m'appelle aujourd'hui, c'est là que j'espère vous revoir un jour.
 Monsieur et Madame Léon Thiébaud-Fontana et leurs enfants Claudette et Alain;
 Monsieur et Madame Ernest Vogel-Fontana et leurs enfants Daniel et Denyse;
 Monsieur et Madame Edouard Fontana-Ducommun et leurs enfants Martial et Yvette;
 les familles Burkhard, Schenk, Gysin-Barrera, Bigler, Fontana, parentes et alliées,
 ont la grande douleur de faire part du décès de
 Madame
veuve Louise FONTANA
 née BURKHARD

leur chère et bien-aimée mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente, élevée à leur tendre affection dans sa 63^{me} année, après une longue et pénible maladie supportée avec courage et résignation.
 Neuchâtel, le 20 novembre 1949.
 Je sais en qui j'ai cru.

L'enterrement, sans suite, aura lieu mercredi 23 novembre, à 15 heures.
 Culte pour la famille à la chapelle des Cadolles, à 14 h. 30.
 Domicile mortuaire: hôpital des Cadolles.

Que son âme repose en paix par la miséricorde de Dieu.
 Monsieur et Madame André Theynet-Thiel, à Colombier;
 Monsieur Jean-Pierre Theynet, à Colombier;
 Monsieur et Madame Oswald Thiel, à Neuchâtel;
 Monsieur Alfred Michel, à Neuchâtel;
 Madame veuve Paul Baldinger, à Lucerne;
 Mesdemoiselles Jenny et Hilda Baldinger, à Zurich; Monsieur Emile Kurz-Theynet, à Fleurier,
 ainsi que les familles parentes et alliées,
 ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Max THEYNET
 artiste peintre
 leur très cher frère, beau-frère, oncle, parent et ami, que Dieu a rappelé à Lui subitement, dimanche soir 20 novembre, dans sa 75^{me} année.
 Colombier, le 20 novembre 1949.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu au cimetière de Colombier, mercredi 23 novembre, à 13 heures.
 Domicile mortuaire: Rue Basse 26, Colombier.
 Le présent avis tient lieu de lettre de faire part

Madame Irma Renaud, à Coffrane;
 Monsieur et Madame Edmond Renaud-Barbaglia, à Coffrane;
 Madame et Monsieur Jules Scuri-Renaud et leur fille Françoise, à Neuchâtel;
 Monsieur André Renaud, à Coffrane, ainsi que les familles Renaud, Jacot, Jenny, Girardier, Schneider, Evard,
 ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Camille RENAUD
 gendarme retraité
 leur cher époux, père, grand-père, frère, beau-père, oncle parent et ami, survenu subitement dans sa 73^{me} année.
 Coffrane, le 21 novembre 1949.
 Que son âme repose en paix par la miséricorde de Dieu.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 24 novembre, à 14 heures.
 Domicile mortuaire: Coffrane.
 Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Rédacteur responsable: R. Braichet
 Imprimerie Centrale S.A., Neuchâtel

Naissances
 Monsieur et Madame H. PERRENOUD-GINNEL ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils
François
 Vevey, le 21 novembre
 Avenue de la Gare 10
 Clinique «La Providence»
 Madame et Monsieur Florian DUPORT-PUELLER ont la joie d'annoncer l'heureuse naissance de
Françoise - Véronique
 Neuchâtel, le 22 novembre 1949
 Maternité Poudrières 1

Naissances
 Monsieur et Madame H. PERRENOUD-GINNEL ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils
François
 Vevey, le 21 novembre
 Avenue de la Gare 10
 Clinique «La Providence»
 Madame et Monsieur Florian DUPORT-PUELLER ont la joie d'annoncer l'heureuse naissance de
Françoise - Véronique
 Neuchâtel, le 22 novembre 1949
 Maternité Poudrières 1

Naissances
 Monsieur et Madame H. PERRENOUD-GINNEL ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils
François
 Vevey, le 21 novembre
 Avenue de la Gare 10
 Clinique «La Providence»
 Madame et Monsieur Florian DUPORT-PUELLER ont la joie d'annoncer l'heureuse naissance de
Françoise - Véronique
 Neuchâtel, le 22 novembre 1949
 Maternité Poudrières 1

Naissances
 Monsieur et Madame H. PERRENOUD-GINNEL ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils
François
 Vevey, le 21 novembre
 Avenue de la Gare 10
 Clinique «La Providence»
 Madame et Monsieur Florian DUPORT-PUELLER ont la joie d'annoncer l'heureuse naissance de
Françoise - Véronique
 Neuchâtel, le 22 novembre 1949
 Maternité Poudrières 1

Naissances
 Monsieur et Madame H. PERRENOUD-GINNEL ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils
François
 Vevey, le 21 novembre
 Avenue de la Gare 10
 Clinique «La Providence»
 Madame et Monsieur Florian DUPORT-PUELLER ont la joie d'annoncer l'heureuse naissance de
Françoise - Véronique
 Neuchâtel, le 22 novembre 1949
 Maternité Poudrières 1

Naissances
 Monsieur et Madame H. PERRENOUD-GINNEL ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils
François
 Vevey, le 21 novembre
 Avenue de la Gare 10
 Clinique «La Providence»
 Madame et Monsieur Florian DUPORT-PUELLER ont la joie d'annoncer l'heureuse naissance de
Françoise - Véronique
 Neuchâtel, le 22 novembre 1949
 Maternité Poudrières 1